

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15. — Tél. : 578 61-39
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 4° SEANCE

Séance du Mercredi 5 Juin 1974.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 397).
2. — Excuses (p. 397).
3. — Représentation du Sénat à un organisme extraparlémenaire (p. 397).
4. — Candidature à une commission (p. 398).
5. — Décès de M. Henri Liénard, ancien sénateur (p. 398).
6. — Eloges funèbres de MM. Jacques Rosselli et André Armengaud, sénateurs représentant les Français établis hors de France, et de M. Jean-Baptiste Mathias, sénateur de la Savoie (p. 398).
MM. le président, Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.
Suspension et reprise de la séance.
7. — Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement (p. 402).
M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.
8. — Dépôt de propositions de loi (p. 407).
Suspension et reprise de la séance.
9. — Nomination à une commission (p. 408).
10. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 408).
11. — Conférence des présidents (p. 409).
12. — Ordre du jour (p. 410).

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures cinq minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 30 mai 1974 a été distribué.
Il n'y a pas d'observation?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. M. Etienne Dailly s'excuse de ne pouvoir assister au début de la séance; M. Philippe de Bourgoing s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

REPRÉSENTATION DU SENAT A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Le Gouvernement a demandé au Sénat de lui faire connaître les noms des quatre représentants des élus locaux qu'il doit désigner pour faire partie de la commission nationale d'urbanisme commercial, en application de l'article 33 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973).

J'attire l'attention du Sénat sur le fait que cette désignation n'entre pas exactement dans le cadre prévu par l'article 9 du règlement, qui vise la désignation des représentants du Sénat dans des organismes extraparlimentaires, puisque, aux termes de la loi d'orientation, il s'agit non de représentants du Sénat, mais de représentants des élus locaux désignés par le Sénat.

Cependant, le Sénat voudra sans doute, par analogie, décider qu'il sera fait application de la procédure prévue par l'article 9 du règlement et qui serait la suivante :

Le soin de présenter les candidatures, dans les conditions fixées par la loi d'orientation, serait confié à la commission des affaires économiques et du Plan, compétente en la matière. Ces candidatures seraient affichées, communiquées au Sénat et, s'il n'y a pas d'opposition, ratifiées à l'expiration d'un délai d'une heure.

Il n'y a pas d'observation sur cette procédure?...

Il en est ainsi décidé.

J'invite donc la commission des affaires économiques et du Plan à présenter, conformément à l'article 33 de la loi d'orientation du 27 décembre 1973, des candidatures pour cet organisme extraparlimentaire.

La nomination aura lieu dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

— 4 —

CANDIDATURE A UNE COMMISSION

M. le président. J'informe le Sénat que le groupe socialiste a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Roger Delagnes, démissionnaire de son mandat de sénateur.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

— 5 —

DECES DE M. HENRI LIENARD, ancien sénateur.

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de notre ancien collègue Henri Liénard, qui fut membre du Conseil de la République de 1946 à 1948 et représentait le département du Nord.

— 6 —

ELOGES FUNEBRES DE MM. JACQUES ROSSELLI ET ANDRE ARMENGAUD, SENATEURS REPRESENTANT LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE, ET DE M. JEAN-BAPTISTE MATHIAS, SENATEUR DE LA SAVOIE

M. le président. Mes chers collègues, c'est au matin du 5 février 1974 que nous avons appris le décès survenu dans la nuit de notre collègue Jacques Rosselli, sénateur représentant les Français établis hors de France. (*M. le garde des sceaux, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

La veille encore, plusieurs d'entre vous avaient pu le rencontrer. Il était venu au Palais du Luxembourg pour préparer le voyage qu'il devait faire en Amérique latine avec une mission du Sénat, puis il avait pris un billet pour Londres où il devait se rendre le lendemain à midi. C'est dire combien cette disparition a été brutale. Cependant, elle n'a pas totalement surpris ceux qui le connaissaient. Déjà, quelques alertes étaient survenues qui ne lui permettaient pas d'ignorer les dangers auxquels il s'exposait en poursuivant toutes ses activités qui l'appelaient aux quatre coins du monde. Mais notre collègue était de cette race d'hommes qui ne conçoivent pas de ralentir leurs activités pour sauvegarder leur santé.

Jacques Rosselli était né le 15 avril 1907 à Paris, de parents de nationalités étrangères. Son père, administrateur du Crédit lyonnais, était en effet de nationalité britannique et sa mère était de nationalité roumaine. De ces origines, il gardera toute sa vie cette hauteur de vue qui lui permettra de ne pas attacher aux frontières politiques plus d'importance qu'elles n'en ont et de devenir une sorte de trait d'union entre la France et la Grande-Bretagne.

Après des études au lycée Janson-de-Sailly, il entre à l'école des sciences politiques et à la faculté de droit de Paris, tout en poursuivant des études juridiques à Londres.

En 1936, il revient à Paris avec le titre de *Barrister*. Licencié, puis docteur en droit, il s'inscrit au barreau de Paris avant de réussir le concours de la conférence du stage en 1942.

Sa carrière internationale se dessine ainsi dès l'origine. Il plaidera tour à tour à Londres et à Paris, avec cette rigueur et ce dépouillement de pensée que nous avons pu apprécier dans cet hémicycle où, en peu de temps, il s'était imposé par ses connaissances étendues.

La guerre de 1939-1940 le voit au 213^e régiment d'artillerie divisionnaire, unité combattante au sein de la 41^e division d'infanterie. Quelques mois plus tard, il est affecté à la mission française de liaison auprès de la 136^e division d'infanterie britannique, poste auquel il pourra utiliser au maximum la connaissance qu'il avait des affaires d'outre-Manche, lors des campagnes de Belgique, de la Somme et du Nord.

Son courage sur le terrain et ses qualités « d'agent de liaison de tout premier ordre » lui vaudront une citation à l'ordre de la division, l'attribution de la croix de guerre 1939-1945 et de la médaille de Dunkerque.

Dès 1940, Jacques Rosselli va participer activement à la Résistance. Il effectue, de 1940 à 1943, des liaisons entre les réseaux de Nice et de Paris. Le 23 février 1943, il est arrêté par la Gestapo ; il s'évade, gagne la Haute-Savoie et la Savoie et prend part aux opérations des maquis de cette région, notamment en Maurienne, en Tarentaise et, plus tard, dans le Lyonnais. Il est démobilisé en 1944 comme membre des forces françaises de l'intérieur.

Reprenant sa carrière internationale, il devient en 1959 conseiller du commerce extérieur de la France, puis en 1961, président de la colonie française de Grande-Bretagne et avocat de l'ambassade de France et du consulat général de France à Londres.

En s'imposant tour à tour dans les milieux économiques et juridiques de Londres et de Paris, il prend le chemin qui le conduit, en 1964, à la présidence de la chambre de commerce française en Grande-Bretagne.

En 1959, il avait accédé, en qualité d'élu des Français de Grande-Bretagne et d'Irlande, au conseil supérieur des Français de l'étranger.

Suppléant de notre ancien collègue M. Motais de Narbonne, il le remplace à son décès en août 1971 et devient sénateur.

Ses connaissances juridiques le désignent tout naturellement pour siéger à la commission de législation de notre assemblée, dont il devient secrétaire dès la session d'automne 1971. Très rapidement, cet homme de dossiers va prendre une part importante dans la vie de cette commission. Il interviendra avec sobriété et efficacité dans de nombreux débats : sur le projet de loi portant unification de certaines professions judiciaires, sur le projet de loi portant modification du code pénal, sur la proposition de loi en vue de faciliter l'inscription sur les listes électorales des Français établis à l'étranger.

Il prend part activement aux discussions des lois de finances ; en 1972, il intervient sur la collaboration franco-britannique en matière d'aviation civile ; en 1973, sur le cas des Français de l'étranger nécessiteux et âgés qui ne bénéficient pas de l'aide sociale prévue par la législation française.

Mais c'est, sans nul doute, le rapport qu'il établira sur la proposition de loi relative à l'acquisition de la nationalité française par certaines catégories de personnes proches de la France par l'histoire et la langue qui marquera le plus son passage dans notre assemblée.

En 1973, il est élu vice-président de la commission de législation. Il s'était affirmé ainsi, en moins de deux ans, comme l'un des parlementaires les plus actifs de cette commission.

C'est à ce titre, que, le 30 novembre dernier, je l'avais chargé de me représenter à la séance solennelle d'ouverture de la Conférence du stage.

Jacques Rosselli nous laissera le souvenir d'un homme discret, d'un collègue de rapports faciles, étranger aux questions de personnes, préoccupé de problèmes juridiques, mais sensible à tout ce qui touche à la vie des Françaises et des Français établis hors de la mère patrie et particulièrement aux plus défavorisés d'entre eux.

Il aimait la vie. A l'un de ses amis, il avait fait cette confidence : « Ma vie fut une merveilleuse aventure, pleine de gaieté et de joies de toute nature ». C'était un passionné de sport. En 1946, il avait été élu membre du comité directeur de la fédération française de boxe. Grand amateur de rugby, il était membre du Stade français et secrétaire international de la fédération française de rugby. Il pratiquait volontiers le golf sur les greens de France et d'Angleterre et il appartenait aux golf-clubs les plus réputés de ces deux pays.

Cet homme dynamique, qui a œuvré toute sa vie pour le dialogue entre les pays, avait acquis une telle autorité dans les milieux internationaux qu'il devint, en 1971, « Queen's Counsel » de sa majesté la reine Elizabeth II, honneur exceptionnel pour un citoyen étranger.

Dans le même temps, il était le conseil du duc et de la duchesse de Windsor, manifestant ainsi son souci de rapprochement et de compréhension.

Cette extraordinaire activité, cette situation hors du commun, lui vaudront d'accéder parallèlement au grade d'officier de la Légion d'honneur et de commandeur de l'Empire britannique.

J'adresse à ses collègues du groupe de l'Union des démocrates pour la République, dont il était membre, l'expression de ma douloureuse tristesse.

Je prie Mme Rosselli et ses enfants d'accepter ma profonde sympathie.

Le Sénat tirera de l'exemple de sa vie, entièrement orientée vers le rapprochement des hommes, des raisons de fierté dont nous nous efforcerons de nous inspirer.

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. Mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens en cet instant à déclarer que le Gouvernement partage les sentiments que vous venez d'exprimer, monsieur le président du Sénat.

Le Gouvernement s'associe à l'hommage rendu à M. Rosselli, sénateur représentant les Français établis hors de France. Le garde des sceaux y ajoute ses regrets personnels de ne pouvoir bénéficier, à l'avenir, des connaissances juridiques d'une particulière qualité dont Jacques Rosselli a fait preuve à la commission des lois de la Haute Assemblée.

Homme de cœur, attaché à la compréhension et à l'amitié entre les peuples, Jacques Rosselli était pour nos compatriotes résidant hors de France un conseiller écouté, un porte-parole et, quand il le fallait, un défenseur efficace particulièrement soucieux de faire prévaloir les droits des plus défavorisés d'entre eux.

Au nom du Gouvernement, je présente mes condoléances émues à Mme Rosselli et à ses enfants et je prie Mmes et MM. les sénateurs d'accepter les sentiments de sympathie éprouvés par le Gouvernement à leur égard.

M. le président. Mes chers collègues, c'est une tristesse et une peine profondes qui m'ont saisi lorsque le 11 mars — j'étais alors à Strasbourg — un appel téléphonique m'apprit la mort d'André Armengaud.

Que de souvenirs communs, que d'images familières ont alors envahi ma mémoire ! Pour quelques-uns d'entre nous — dont je vois mélancoliquement le nombre s'affaiblir — il était du « premier Conseil de la République », connu, apprécié et amicalement estimé depuis près de vingt-huit ans ; pour quelques-uns même, il l'était depuis plus longtemps, depuis cette Résistance si tranquillement choisie et si délibérément menée.

Dans les couloirs du Parlement européen que, par un ménage tardif de sa santé, il venait à peine de se résoudre à quitter, je ne pouvais me faire admettre à moi-même, le jour où il est mort, que je ne le reverrais pas.

Pendant toutes les semaines précédentes, nombreux êtes-vous, mes chers collègues, à l'avoir rencontré au gré de vos venues au palais du Luxembourg. Parisien par sa résidence habituelle, mais ayant tout le globe pour circonscription, il rendait fréquemment visite à ses mandants ; mais en dehors de ces voyages, on le trouvait chaque jour à son bureau de la commission des finances. C'était un spectacle familier que de le voir arriver quotidiennement dans la cour d'honneur, conduisant lui-même sa voiture avec décision, en tirer une ou plusieurs volumineuses serviettes grosses du travail de la journée et prendre néanmoins le temps d'échanger quelques propos avec les collègues ou les fonctionnaires qui se trouvaient sur son chemin.

Sa silhouette, son attitude, toute son apparence physique révélaient une solidité, une puissance de travail, une ténacité dont on devinait l'exigence et l'acharnement. Le regard vif et attentif sous la chevelure stricte taillée en brosse, les larges épaules faisant face à l'interlocuteur, la parole ferme et visant à exprimer l'essentiel sans ornement inutile, il apparaissait comme l'image même du lutteur, de l'homme d'action préoccupé de démarche logique et d'efficacité. Et certes il était bien tout cela, avec une abondance propre à son personnage ; mais qu'il l'aurait mal connu celui qui se serait borné à le voir sous cet aspect ! Car soudain le regard s'éclairait et se faisait rieur, les traits se détendaient, la bienveillance et la cordialité perçaient dans la voix et dans le ton, et une amicale boutade ou, très souvent, un encouragement chaleureux venait clore une conversation qui n'était jamais sans profit.

Véritablement, sous une apparente rudesse due à sa volonté de totale franchise, le sénateur André Armengaud était un être tout de bonté simple et un cœur généreux.

Il était né à Paris en janvier 1901 et, d'un père ingénieur trop tôt disparu, hélas ! il avait déjà reçu la vocation industrielle.

Cette vocation était inscrite depuis deux générations dans sa famille qui, originaire du Tarn où le nom d'Armengaud est particulièrement répandu, avait fait de ce nom, sur la place de Paris, le symbole de tout ce qui comptait en matière de brevets d'invention et de propriété industrielle.

Elève au lycée Janson-de-Sailly et au collège Rollin, il y fait d'excellentes études secondaires à caractère scientifique qui l'amèneront, pour trois ans, à l'école nationale des ponts et chaussées. Il y reçoit un enseignement de très haute valeur,

notamment dans tous les domaines concernant l'électricité et la mécanique dont notre collègue était véritablement un spécialiste.

Après sa sortie de l'école nationale des ponts et chaussées, vers le milieu des dix années de brillante expansion qui suivirent la première guerre mondiale, il entre dans le cabinet familial et, encore tout jeune ingénieur, il y acquiert une connaissance très diversifiée de l'industrie française.

Très vite, les circonstances deviennent plus difficiles et le brillant groupe bancaire dirigé par son grand-père maternel disparaît.

André Armengaud va faire face. Avec un associé et quelques secrétaires, il reprend un cabinet de brevets et, malgré le marasme industriel des années 30, il lui donnera en quelques années un poids incontesté, non seulement en France, mais dans les grandes nations développées.

La guerre et l'occupation allaient, pour un temps, modifier son activité. Sans abandonner la gestion de son bureau de brevets, il entre dans le réseau militaire « Brick » dont son frère Alain est un dirigeant ; il rassemble de nombreux renseignements de caractère industriel et économique que le réseau transmet à Londres ; il participe, sous le nom de Sergine, à la rédaction de la revue clandestine *France Intérieure*. Ses relations dans le monde de l'industrie lui permettent de procurer de multiples contacts et ouvriront à ses amis résistants de nombreuses portes. Le bureau que son cabinet de brevets maintient à Lyon est un centre de liaison et de refuge pour le réseau dont il fait partie.

Du fait de cette activité, André Armengaud se trouvera, dès la Libération, au contact et au niveau de la sphère politique.

Là, trois hommes seront à l'origine de sa carrière parlementaire, de son engagement au service du pays auquel il aspirait et je sais qu'il leur en a toujours gardé la plus vive reconnaissance.

Le premier fut notre collègue M. Robert Lacoste, le second, le président Georges Bidault, le troisième, son associé, M. Beau de Loménie, décédé il y a quelques années, qui, avec beaucoup d'amitié et de compréhension, lui permettra de mener de front ses activités professionnelles et parlementaires. Ainsi André Armengaud devint-il le bon serviteur de la nation qu'il voulait être, dans des circonstances et sous une forme que je voudrais évoquer brièvement.

En effet, dans le premier gouvernement provisoire du général de Gaulle du 10 septembre 1944, le ministre de la production industrielle, M. Robert Lacoste, le prend à son cabinet où il s'avérera un collaborateur exceptionnel. Ses connaissances, son souci de l'efficacité, sa compétence, ses qualités d'imagination lui faisaient trouver des solutions à de nombreux problèmes. C'est ainsi qu'il rendit des services qualifiés « d'incroyables » en étant de ces quelques hommes qui contribuèrent à faire repartir la machine industrielle de notre pays.

C'est sans doute pourquoi, en novembre 1944, Jean Monnet ayant demandé au ministre un chef de mission d'achat aux Etats-Unis, c'est sur le nom d'André Armengaud que l'un et l'autre, d'emblée, tombèrent d'accord.

C'est ainsi qu'il aura à charge d'assurer la mission qui devra obtenir aux Etats-Unis les matériels les mieux adaptés, aux meilleures conditions pour l'industrie mécanique française renaissante.

André Armengaud restera aux Etats-Unis jusqu'en février 1946 et acquerra une rare expérience des milieux importants de l'industrie américaine.

La somme de ses qualités et de ses connaissances porte le président du conseil Georges Bidault, en juin 1946, à s'attacher sa collaboration comme chargé de mission à son cabinet, conseiller pour les affaires économiques. De plus en plus connu dans le monde politique, sa candidature étant patronnée par le président Georges Bidault, il est élu en décembre 1946 par l'Assemblée nationale au premier Conseil de la République où il se rattache au groupe du mouvement républicain populaire. Dès lors, il sera une des figures les plus familières de ce palais, et je n'ai garde d'oublier d'ailleurs l'aide amicale efficace qui me fut apportée comme rapporteur général du budget par le président de la commission de l'économie de l'époque. Si l'on excepte une brève interruption en 1948-1949, c'est le 30 décembre de cette dernière année qu'il était élu pour la première fois au titre des Français de l'étranger, siège auquel il sera maintenu sans discontinuer jusqu'à sa mort.

En septembre 1957, le Conseil supérieur des Français de l'étranger portait André Armengaud à sa présidence, convaincu, disait son prédécesseur, M. René Seydoux, que son caractère énergique était pour les Français de l'étranger une garantie de la défense efficace de leurs intérêts.

On ne compte pas les initiatives, législatives ou autres, qu'il prit en ce sens. Certaines, fort importantes, aboutirent à modifier profondément la situation de fait, telles par exemple la réforme des bourses d'enseignement, du service militaire ou

de l'assurance vieillesse des Français de l'étranger — dans ce dernier domaine, grâce à une loi, celle du 10 juillet 1965, qui porte son nom : « la loi Armengaud ». Il serait superflu de dire que cette activité, il la continuait dans le même esprit avec ses cinq collègues qui, dans le Sénat de la Constitution de 1958, sont issus du même collège électoral.

Je n'en veux pour preuve que l'action inlassable qu'il déploya ces dernières années en faveur des rapatriés et les propositions qu'il fit pour leur juste indemnisation.

Mais c'est toute son activité de parlementaire et de législateur que je voudrais évoquer, convaincu d'être inéluctablement incomplet, car cette activité fut immense.

Les simples références de ses interventions occupent plusieurs dizaines de pages du *Journal officiel*. Je les ai parcourues et je veux, mes chers collègues, vous énoncer le texte de la première proposition de résolution qu'il déposa dans cette enceinte dès les premières semaines de son mandat, au printemps de l'année 1947 : « Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie et à accroître les possibilités françaises de recherche et traitement des carburants liquides ».

Comment, à la lumière de récents événements, ne pas admirer la hardiesse, le dynamisme, et les vues prophétiques de notre collègue ?

C'est d'ailleurs toute la vie économique, industrielle et financière de la France qu'il avait constamment présente à l'esprit et qu'il s'efforçait de prévoir et de favoriser, dans une perspective à long terme.

De grands thèmes permanents lui étaient particulièrement chers à cet égard. J'ai déjà cité la volonté de favoriser l'équipement énergétique du pays, qui sera pour lui un souci constant ; mais aussi la volonté de bien définir le secteur public, le secteur privé et le secteur d'économie mixte, et de rendre claires et précises les règles qui les régissent afin d'en obtenir le respect.

Dès 1930, il déposait une proposition de loi à ce sujet et il est bien regrettable que cet effort de clarté n'ait pas été suivi par le gouvernement d'alors.

Mais il fut peut-être mieux entendu, quoique assez tardivement, dans son idée de créer une société publique d'investissement qui prendrait et gérerait les participations de l'Etat dans des entreprises de nature privée.

Ce développement de l'industrie, avec quel soin André Armengaud y veillait, non seulement dans les industries déjà enracinées et qu'il connaissait bien, qu'il s'agisse des recherches pétrolières, de l'industrie mécanique, des machines-outils, mais aussi dans les industries de pointe, l'énergie atomique, la propulsion spatiale, l'informatique.

A chaque budget, il revient inlassablement sur ces problèmes, dans ses rapports faits au nom de la commission des finances, particulièrement dans son dernier rapport que je n'ai pu feuilleter sans émotion et qu'il présenta, en décembre dernier, sur les crédits du ministère du développement industriel et scientifique.

Sans complaisance, il blâme les entreprises où la recherche du prestige ou de la prouesse technique lui paraissent prendre le pas sur la solide réalité industrielle. Cet ingénieur averti ne se laisse pas illusionner par des réalisations spectaculaires, mais condamnées à l'isolement ou à une perpétuelle protection.

C'est pourquoi également il demande constamment, dans l'action publique à l'égard de l'économie, la sélectivité. Il revient toujours sur la capacité exportatrice française, si longtemps insuffisante et toujours fragile à ses yeux, et désire qu'on l'encourage, non par des subventions uniformément et automatiquement accordées aux produits exportés, mais par des aides différenciées, fondées sur la qualité et le prix.

La présentation détaillée de telles idées au début de 1958, période assez difficile, fut d'ailleurs appelée par tous le « plan Armengaud ».

De même, un de ses sujets familiers était la fiscalité, pour laquelle il avait d'ailleurs forgé un mot : pour lui, la fiscalité devrait être « motrice », c'est-à-dire encourager dans l'entreprise l'innovation, le dynamisme, l'amélioration de l'outil de production. Mais, dans la fiscalité des individus, notre collègue, non sans courage, préchait une justice sans faille et la réduction de tous les privilèges de fait.

Pour n'être pas trop incomplet sur l'immense activité de notre collègue Armengaud, je mentionnerai simplement que tous les plans de développement économique et social étaient soigneusement étudiés et demontés par lui dans son rapport au nom de la commission des finances. Ce fut d'ailleurs à sa suggestion que fut instaurée la procédure de la définition des grandes options préalables à l'établissement du Plan.

Un tel travail, André Armengaud ne concevait pas de le mener seul. Tout ce qu'il suggérait, proposait ou défendait dans nos séances publiques avait sa racine dans un travail minutieux au sein des commissions et même, au départ, dans de petits groupes de collègues et de collaborateurs que son dynamisme entraînait.

Dès son entrée dans cette Maison, il siégea à la commission des affaires économiques et à celle de la production industrielle, et il assura la présidence de la première et la vice-présidence de la seconde pendant plusieurs années.

Devenu membre de la commission des finances en 1952, il allait travailler vingt-deux années, inlassablement, en son sein, ne refusant jamais un rapport, proposant des sujets d'étude, apportant une aide et une suppléance constantes à ses rapporteurs généraux, et c'est pour lui que fut créé le poste de « rapporteur général adjoint ».

Il fit partie des principales sous-commissions ou commissions de coordination qu'avant 1958 il était possible de créer, telles que la sous-commission des entreprises nationalisées, la sous-commission des taxes parafiscales, la sous-commission des crédits de la défense, la commission de coordination de la recherche scientifique, et dans les années récentes il ne cessait d'animer des groupes de travail sur le financement des régimes sociaux, l'étude de la fiscalité ou la politique de l'énergie.

Comme si une telle activité n'eût pas été en elle-même suffisante, André Armengaud déployait aussi son talent dans la sphère des relations internationales, notamment par le moyen si humain et si cordial des groupes d'amitié parlementaires. Il était depuis longtemps président du groupe d'amitié France-Allemagne fédérale et avait présidé pendant plusieurs années le groupe France-U. R. S. S., menant, au cours des années 60, plusieurs missions en Union soviétique.

Il avait, voici près de trois ans, pris la succession de notre collègue Cornu à la présidence du groupe France-États-Unis, étendant ainsi des relations amicales qu'il n'avait cessé de poursuivre depuis son séjour dans ce pays.

Ajouterai-je enfin que, dès 1956, il avait été élu membre de l'Assemblée commune, puis du Parlement européen où, là encore, il déploya une activité considérable.

Il avait été élu président de la commission économique et monétaire, où il apporta le fruit de sa culture encyclopédique.

Tous se souviennent, à Strasbourg, à Luxembourg, à Bruxelles, de ses interventions, de ses amendements, de ses rapports sur les problèmes juridiques, sociaux, économiques, politiques ou sur des questions d'actualité, comme la pollution, l'environnement, la démographie de certains pays lointains.

Ses dernières grandes batailles, il les livra en faveur de la création d'un brevet européen, de la mise en place d'une législation touchant la propriété industrielle, sans oublier son souci d'obtenir, pour les pays en voie de développement, la fixation de justes prix pour les matières premières. Dans ce combat comme dans bien d'autres où le réalisme s'alliait à l'altruisme, nos amis africains lui gardent une reconnaissance qui n'est pas près de s'éteindre. Les circonstances lui ont donné dramatiquement raison ; c'est que, ici encore, l'économiste, le politique, l'homme de bien avait vu juste et on ne peut que regretter qu'il n'ait pas été écouté plus tôt.

Telles furent, mes chers collègues, la vie et l'œuvre de notre collègue André Armengaud dont, les uns et les autres, nous sentons chaque jour un peu plus l'immense place qu'il tenait dans cette Maison.

Je prie ses collègues du groupe des républicains indépendants d'accepter mes sincères condoléances pour cette perte difficilement réparable.

Je vous prie, madame, de mesurer dans la ferveur qui vous entourait au jour du service funèbre que vous avez bien voulu faire célébrer à Paris l'immense affection dont était l'objet André Armengaud, votre époux. Croyez, madame, que nous partageons tous ici, qui étions ses amis, l'immense peine qui est la vôtre et celle de vos enfants.

La Haute Assemblée, où il tenait une si grande place, n'oubliera pas son œuvre immense. Elle gardera précieusement son souvenir et s'inspirera de son courage et de son action pour mieux accomplir sa tâche.

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. Monsieur le président, le Gouvernement s'associe très particulièrement à l'hommage que vous venez de rendre à la mémoire d'un des membres du Sénat qui se rangeait parmi les plus actifs, les plus clairvoyants et les plus compétents, André Armengaud, sénateur représentant les Français établis hors de France.

Puisque, pendant de longues années et il y a peu de temps encore, j'ai pu, comme membre de cette assemblée, apprécier l'homme et l'œuvre accomplie par lui, je tiens, si vous le permettez, à joindre mes sentiments personnels aux témoignages de sympathie qui sont, à juste titre, portés à sa mémoire.

André Armengaud a vu juste, parfois avant les autres, dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de la recherche, de l'industrialisation, de l'équipement énergétique du pays, du développement de son économie. Bien des propositions qu'il fit furent, par la suite, reconnues comme les meilleures et adoptées par les gouvernements successifs de la République. La contribution

d'André Armengaud aux progrès économiques et techniques de notre pays a été très importante. Il a donné sans vaine passion un exemple reconnu et apprécié de l'efficacité du travail parlementaire.

Mais André Armengaud, s'il était un grand technicien, était tout autant attentif aux problèmes humains, qu'il s'agisse de ceux de nos compatriotes résidant hors de France ou de ceux des métropolitains. La même générosité l'avait amené à faire des propositions courageuses, dont la mise en œuvre aurait permis, et pourra permettre dans l'avenir, aux pays en voie de développement d'accéder, eux aussi, au progrès.

Qu'il me soit permis de présenter à Mme Armengaud, avec les condoléances du Gouvernement, l'expression de ma sympathie attristée et de dire à mes anciens collègues du Sénat combien je mesure, en cet instant, le vide qu'ils ressentent à la suite de sa disparition.

M. le président. Mes chers collègues, le mois dernier, peu de jours avant que nous ne nous retrouvions, nous parvenait la douloureuse nouvelle de la mort de notre collègue Jean-Baptiste Mathias.

Nous savions bien qu'il avait connu des alertes, mais à le voir, robuste, coloré, la démarche assurée, nous n'imaginions pas que son état pût devenir critique. Et d'ailleurs lui-même, par des séjours fréquents au Palais du Luxembourg, où il déployait toujours la même activité, tenait à montrer qu'il ne nourrissait pas de graves soucis à propos de sa santé.

Le calme, la carrure physique, la parole, paisible et ferme à la fois, témoignaient chez notre collègue d'une solidité morale qui était sensible à ceux même qui le connaissaient peu.

Jean-Baptiste Mathias était né le 29 juin 1913 à Albertville dans ce carrefour de vallées savoyardes où se rejoignent l'Isère, l'Arly et le Doron, pays déjà lumineux aux versants abrités et fertiles où cependant la rudesse des hautes cimes ferme les vastes horizons.

Ce pays natal, notre collègue l'aima passionnément et il le parcourut sans cesse, que ce fût par amour de la montagne, du ski ou de la chasse, que ce fût pour prodiguer ses soins à ses clients, ou que ce fût, en des temps de souffrance, pour assister ceux qui avaient décidé d'y défendre à tout prix leur liberté.

Sa famille était de vieille souche savoyarde ; son grand-père était notaire et maire d'une commune rurale ; son père, banquier à Albertville, y fit construire la solide maison que Jean-Baptiste Mathias habitera toute sa vie.

Ayant fait de bonnes études secondaires au collège Saint-François de Chambéry et après avoir quelque peu hésité sur l'orientation à prendre, il opta pour une carrière médicale, peut-être secrètement déjà appelé par le désir de servir quotidiennement et concrètement ses concitoyens. De fait, après six ans d'études médicales brillantes à la faculté de médecine de Paris et sa réussite au concours de l'externat, après la campagne de 1939-1945 qu'il fait comme médecin de bataillon, Jean-Baptiste Mathias revient très vite vers sa patrie savoyarde.

Dès lors commencera pour lui une longue vie professionnelle au cours de laquelle bien peu nombreux seront les foyers d'Albertville et de sa région qu'il n'aura pas visités, secourus et reconfortés.

Elle s'applique pleinement à notre collègue cette parole du président Pompidou, alors Premier ministre, au congrès de la morale médicale, rappelée aux obsèques de Jean-Baptiste Mathias par le président du conseil départemental de l'ordre des médecins de Savoie : « Vous médecins, nous politiques avons choisi de nous occuper des hommes. Que serait la politique si elle n'était pas régie par la passion de l'humain. C'est cette passion qui nous est commune et qui fait que nous n'exerçons pas un métier mais une vocation ».

Cette vocation, le docteur Mathias allait, dans ses premières années, l'exercer dans des conditions qui requéraient un engagement total. Se portant volontaire dans les rangs de l'armée secrète, il devient médecin attaché au bataillon Bulle et dispense ses soins aux soldats des forces françaises de l'intérieur et aux maquisards, notamment lors des rudes combats qui aboutiront à la libération d'Albertville.

C'est à ce titre qu'il avait reçu la médaille de la reconnaissance française pour faits de résistance.

Dès lors l'action et le service public allaient prendre une part essentielle de son existence et s'imputer sur la vie familiale et les loisirs qu'il aurait pu légitimement s'accorder.

Nommé conseiller municipal d'Albertville à la Libération, il est élu en novembre 1945 et réélu lors des consultations municipales d'octobre 1947 et d'avril 1953, date à laquelle il devient premier adjoint au maire. En 1958, il est élu maire et se trouve confirmé dans ses fonctions en 1959 et 1965.

De même, sur le plan départemental, notre collègue, élu conseiller général du canton d'Albertville en septembre 1945, y sera constamment réélu jusqu'en 1973.

Ainsi donc, conseiller municipal pendant trente ans, conseiller général pendant vingt-neuf ans, maire pendant treize ans, le docteur Mathias montra au service de ses concitoyens une activité et un dévouement inlassables.

Homme de dialogue, courtois, d'esprit conciliateur, il sut concevoir et faire aboutir à travers toutes les difficultés, un considérable programme d'équipements publics allant de la construction de groupes scolaires et d'un collège mixte, aux travaux d'assainissement et d'éclairage public, à la construction d'un hôtel des postes ou la réalisation de cités H. L. M. et de groupes d'habitations modernes de diverses natures.

De même, sur le plan départemental, tout l'aspect sanitaire de l'équipement public en Savoie était l'objet de son travail assidu.

Mais il ne bornait pas son ambition au seul horizon local. Dès après son engagement dans la Résistance, il avait considéré que le prolongement naturel en était l'action politique nourrie par une idéologie humaniste et profondément sociale, qu'il avait trouvée dans le mouvement de la « Jeune République ».

Candidat aux deux assemblées constituantes, puis à l'Assemblée nationale en 1956, il devient, au renouvellement sénatorial de 1959, suppléant du maire de Chambéry, notre ancien collègue Paul Chevallier, dont beaucoup d'entre vous conservent le souvenir.

Enfin, le 22 septembre 1968, il devenait membre de notre assemblée, ayant formé avec notre collègue Jean Blanc une liste « d'union et d'action pour le développement de toutes les collectivités locales ».

J'ai eu sous les yeux la déclaration qu'à cette occasion il fit à ses électeurs. Il y soulignait sa profonde conviction sur la nécessité de maintenir le Sénat comme chambre législative, gardienne des libertés communales, élément d'équilibre et de mesure dans la vie politique française.

Il y décrivait les moyens d'une décentralisation effective dans les décisions administratives et financières ; il prônait une association étroite de notre pays avec les autres membres de la Communauté européenne.

Tous ces principes, Jean-Baptiste Mathias n'eut pas, malheureusement, le loisir de les promouvoir dans l'action législative et parlementaire, trop rapidement limité qu'il fut par son état de santé.

Néanmoins, nous avons suivi avec intérêt ses interventions dans les questions concernant la législation du travail, l'emploi et, bien entendu, la santé publique et la sécurité sociale.

S'étant apparenté au groupe de l'U. D. R., appartenant à la commission des affaires sociales et assidu à ses travaux, il rapportait fréquemment sur ces différents sujets. Je citerai ses rapports sur le régime des examens médicaux préventifs, sur le projet relatif à l'apprentissage, sur la garantie de ressources des travailleurs âgés, ainsi notamment que ses interventions sur les différents budgets du travail et de la santé, sur la réforme hospitalière, sur la mise en valeur des régions montagnardes.

Versé en tous ces domaines, le docteur Mathias y apportait une saine et solide expérience, reconnue de tous ses collègues comme des ministres auxquels il s'adressait.

En le perdant, notre assemblée a perdu un homme de caractère, un collègue apprécié, un administrateur éprouvé, un parlementaire entièrement voué au bien public.

M'inclinant devant leur douleur, j'assure Mme Mathias et ses enfants que le souvenir du docteur Mathias demeurera bien vivant dans cette assemblée. J'exprime à nos collègues du groupe de l'U. D. R., au nom de toute notre assemblée, nos sentiments de sympathie et la part très grande que nous prenons à leur tristesse.

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. Le Gouvernement s'associe à l'hommage rendu à la personnalité de M. Jean-Baptiste Mathias par M. le président du Sénat. Il salue le dévouement du médecin, le courage du résistant, l'efficacité de l'élu local et départemental, la valeur enfin du sénateur toujours soucieux de l'amélioration des conditions de vie des hommes, particulièrement de ceux qui souffrent ou qui peinent.

Homme calme et accueillant, il avait su, tant dans son pays de Savoie qu'ici même, s'attirer les sympathies et mériter la confiance.

Au nom du Gouvernement, c'est avec tristesse que j'adresse mes condoléances à Mmes et MM. les sénateurs et en particulier aux membres de son groupe parlementaire, et que je présente à Mme Mathias et à ses enfants l'expression de ma profonde sympathie.

M. le président. Mes chers collègues, la séance va être suspendue en signe de deuil pendant quelques minutes. Nous entendrons ensuite la lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à seize heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 7 —

LECTURE D'UNE DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la lecture, dans les conditions définies à l'article 39, alinéa premier, du règlement du Sénat, d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

Je rappelle que le premier alinéa de l'article 39 du règlement est ainsi conçu :

« La lecture à la tribune du Sénat, par un membre du Gouvernement, du programme du Gouvernement et, éventuellement, de la déclaration de politique générale sur lesquels le Gouvernement engage sa responsabilité devant l'Assemblée nationale, aux termes de l'alinéa premier de l'article 49 de la Constitution, ne peut faire l'objet d'aucun débat et n'ouvre pas le droit de réponse prévu à l'article 37, alinéa 3, du règlement. »

La parole est à M. le garde des sceaux. (*Applaudissements à droite, ainsi que sur certaines travées à gauche.*)

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai l'honneur de vous donner lecture de la déclaration de M. Jacques Chirac, Premier ministre, qui produit actuellement cette déclaration devant l'Assemblée nationale.

« Le 2 avril dernier, Georges Pompidou est mort, laissant au monde l'exemple admirable de son sacrifice au service de la France. Pendant plus de dix ans, il avait, d'abord comme Premier ministre du général de Gaulle, puis comme chef de l'Etat, conduit notre pays sur la voie du progrès.

« Vous comprendrez que je tiens, au moment où je viens me présenter à vous pour la première fois dans les fonctions de chef du Gouvernement, à lui rendre avec émotion, respect et reconnaissance, l'hommage qui lui est dû.

« D'abord pour des raisons personnelles, parce que c'est lui qui m'a formé, amené à la vie politique, qui m'a inculqué le sens du devoir et de l'Etat.

« Ensuite parce que les Français peuvent être fiers de l'œuvre accomplie depuis quinze ans et dont nous lui sommes redevables pour une part importante. Par-delà les querelles ou les polémiques, nos petits-enfants apprendront, en effet, dans leurs livres d'histoire, que cette période fut une de celles où la France, sortant de la confusion et du désarroi, a retrouvé avec enthousiasme sa dignité et sa grandeur.

« Mais notre dignité restaurée — et nous ne laisserons personne la remettre en cause — la France debout — et nous empêcherons quiconque de l'entraîner à nouveau dans les vertiges de la facilité ou de la démagogie — nous avons aujourd'hui la lourde responsabilité de répondre à l'appel des Français.

« Cet appel pour une nouvelle étape dans notre histoire a vibré lors de la dernière consultation du pays. Le Président de la République l'a suscité et entendu. Le Gouvernement qu'il a nommé et qui se présente aujourd'hui devant vous saura y répondre.

« Si les Français ont écarté la société collectiviste et bureaucratique (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*), ils ont clairement exprimé leur volonté de progrès et de changement. Il nous incombe de ne pas les décevoir, qu'il s'agisse de ceux qui se sont rassemblés autour du Président de la République ou de ceux qui, mettant en doute la capacité d'innovation et d'imagination de la société libérale, avaient accepté les risques du programme commun. » (*Vives protestations sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Louis Talamoni. Quarante-neuf pour cent des Français !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « C'est sur cette volonté de changement que s'est forgée une nouvelle majorité présidentielle,...

M. Louis Talamoni. A la soupe !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. ... plus étendue que la précédente, mais qui sera unie et cohérente, parce qu'elle est rassemblée sur les options claires qui ont été définies par le Président de la République. Une ambition pour la France : lui assurer sa place dans un monde dur et incertain ; une ambition pour les Français : construire avec eux et pour eux une société plus juste et plus heureuse.

M. Jacques Duclos. Alourdir la fiscalité !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Ces deux ambitions ne sont pas séparables, parce que le sort de chacun dépend du destin de la Nation, mais aussi parce que, dans le monde en bouillonnement qui nous entoure, un peuple n'est fort et respecté que

s'il est en paix profonde avec lui-même. Et le vrai fondement de la paix intérieure, dans une société démocratique, c'est la pratique responsable de la liberté et le sentiment partagé de la justice.

« Voilà pourquoi la tâche du Gouvernement, la vôtre, celle de l'ensemble des pouvoirs publics, est une. C'est une tâche historique de progrès et de changement.

« Non pas, bien sûr, que beaucoup n'ait déjà été fait. Nul plus que moi, qui ai accédé à la vie politique sous la V^e République et qui ai eu l'honneur de servir sous l'autorité du général de Gaulle et du président Pompidou, n'est conscient de l'œuvre immense qui a été accomplie.

M. Louis Talamoni. Vous ne disiez pas cela auparavant !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Mais cette œuvre ne doit pas masquer l'ampleur des changements que le pays attend.

« Il s'agit de passer d'une société encore engoncée dans des stratifications rigides qu'entretiennent l'esprit de caste et le poids de la bureaucratie à une société profondément différente, dont les marques essentielles soient la simplicité démocratique et une égalité vraie. Il s'agit, dans une conception moderne de la liberté, de la liberté réelle, de rendre aux hommes et aux femmes de ce pays le pouvoir de conduire leur vie.

M. Charles Alliès. Depuis seize ans qu'ils l'attendent !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Il s'agit enfin, par une pratique renouvelée de la concertation entre tous les acteurs de la vie économique et sociale, et dans le domaine politique, par des rapports différents entre la majorité et l'opposition, de faire de la société française un modèle exemplaire de démocratie libérale. (*Mouvements divers sur les travées communistes et socialistes.*)

« Tâche exaltante, tâche difficile. (*Rires sur les mêmes travées.*)

« Mais je crois profondément que le succès est à notre portée... »

M. André Méric. C'est du bla-bla !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « ... parce que les changements qu'il implique répondent à la volonté du Président de la République, parce que le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger est déterminé à les accomplir, parce que — je n'en doute pas — votre Assemblée est disposée à jouer pleinement son rôle pour les rendre possibles.

« Ce sera ainsi notre œuvre que d'avoir, dans un moment décisif de son histoire, réalisé la transformation voulue par notre pays.

« Une ambition pour la France, donc une ligne directrice pour sa politique extérieure : dans le monde difficile qui est le nôtre, les relations d'Etat à Etat doivent nécessairement tenir compte des rapports de force, car en la matière, le réalisme est indispensable. Mais la politique étrangère de la France ne saurait être seulement réaliste. Elle doit être fondée sur des principes et sur un idéal.

« Cet idéal, ces principes sont ceux qui découlent de notre conception même de la démocratie. Ils s'expriment dans le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

« Ce droit, nous le revendiquons pour nous. C'est pourquoi l'indépendance nationale restera l'objectif intangible de notre politique ; l'indépendance, c'est-à-dire la capacité de prendre nous-mêmes, et librement, les décisions dont dépend notre destin, en fonction de nos intérêts tels que nous les concevons et des valeurs que nous reconnaissons.

« Mais ce droit n'est pas notre privilège. Nous le reconnaissons à chaque peuple : nous souhaitons que chaque peuple ait la possibilité réelle de l'exercer. C'est pourquoi notre diplomatie sera conforme aux exigences d'une grande nation dont l'histoire se confond avec celle de la liberté. Par les moyens qui dépendent d'elle, elle s'emploiera à favoriser les progrès de la démocratie dans le monde entier.

« C'est dans cet esprit que la politique extérieure de la France poursuivra avec persévérance les missions que lui ont assignées le Général de Gaulle et le Président Pompidou : concourir à la consolidation de la paix et au développement de la solidarité entre les nations, par nos propres moyens et par l'accomplissement de ce qui est la tâche de notre génération : la construction de l'Europe.

« La consolidation de la paix repose sur la détente. Par tous les moyens dont elle dispose, la France contribuera à la poursuite et au développement de la politique de détente, qu'elle a si largement contribué à engager.

« Bien entendu, ce choix ne nous dispense pas du maintien de nos alliances, indispensables à notre sécurité dans le monde tel qu'il est, alliances auxquelles je confirme notre attachement résolu.

« Il ne nous dispense pas non plus — je dois le dire très clairement — de l'effort indispensable pour disposer d'un potentiel militaire suffisant et notamment de moyens efficaces de dissuasion nucléaire. La sécurité du pays en dépend. »

M. Louis Talamoni. Mururoa ! (*Rires sur les travées communistes.*)

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « De même, nous ne pouvons négliger aucun des systèmes de défense de nature à répondre à des actions d'intimidation ou d'agression de faible niveau. Le Gouvernement poursuivra donc la modernisation de nos forces.

« J'ajoute que la défense du pays n'existe que par les hommes qui la servent. Je veux notamment citer ici les personnels de carrière qui ont droit à la considération de l'ensemble des citoyens. Le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la condition militaire en accordant la priorité à ceux qui ont l'honneur de servir et supportent le poids du métier des armes : ceux qui assurent l'encadrement direct et la formation des hommes et les techniciens de qualité responsables d'armements complexes et puissants.

« Mais, en définitive, c'est bien sur la détente que reposent les chances d'une paix plus solide. Sur la détente, c'est-à-dire sur l'établissement progressif de rapports plus confiants entre tous les Etats du monde.

« C'est donc à l'établissement et au renforcement de tels rapports que notre diplomatie s'attachera. En particulier, elle ne négligera rien de ce qui peut consolider des rapports de cette nature entre pays appartenant à des alliances militaires différentes. Nous entendons notamment poursuivre avec l'Union soviétique les consultations régulières qui se sont établies entre elle et nous sur les problèmes du monde. Et s'agissant des conflits localisés, mais combien douloureux, qui déchirent certaines régions du monde, nous sommes disposés à toute initiative et à toute action qui pourrait être utile à la cause de la paix.

« La détente, gage de la paix, trouvera elle-même son fondement le plus solide dans l'établissement d'une solidarité véritable entre toutes les nations, solidarité qui implique d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre, des relations de plus en plus étroites dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle, solidarité qui exige aussi, à l'égard des nations déshéritées, une coopération active et généreuse à leur développement.

« La France entend, sur un plan de stricte égalité et de respect mutuel, développer sans relâche ses échanges et ses liens avec les autres nations.

« Il en est ainsi à l'égard des Etats-Unis auxquels nous unissons deux siècles d'amitié et de luttes communes. Il est clair que notre développement économique implique des liens étroits avec la première puissance économique du monde. C'est pourquoi nous souhaitons poursuivre et développer avec ce grand pays une coopération active et amicale sur un pied de stricte égalité. »

M. Jacques Duclos. Et servir le dollar !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Il en est ainsi à l'égard des pays de l'Europe de l'Est, avec lesquels nous avons engagé, les premiers, une coopération qui se traduit par des échanges commerciaux, techniques, scientifiques accrus, dans l'intérêt commun. Nous poursuivrons cette politique, conscients que ces pays font partie de l'Europe et que nous devons nous efforcer d'intensifier avec eux nos relations de toute nature.

« Il en est ainsi à l'égard de la Chine, grande nation, peuple immense, avec laquelle nous avons renoué il y a une dizaine d'années des liens dont on mesure aujourd'hui toute l'importance. Nous souhaitons, par une coopération active, apporter notre concours à une expérience fondamentalement originale de notre siècle.

« Enfin, nous entendons maintenir et développer nos échanges et nos relations avec tous les pays du monde.

« Mais s'agissant de ceux qui souffrent encore du sous-développement, quand ce n'est pas de la faim, ces échanges et ces relations, cette coopération, doivent être marqués par la volonté de tout mettre en œuvre pour les aider à accéder au développement. C'est affaire de justice ; c'est affaire de raison. Car notre univers ne sera pas un monde de paix aussi longtemps que les richesses y seront aussi inégalement réparties.

« Notre politique d'aide et de coopération sera donc maintenue et développée. Elle le sera tout d'abord, cela va de soi, avec le Maghreb et les pays africains et malgache, auxquels nous unissons tant de liens forgés par l'histoire. Pour autant qu'ils le souhaitent, la coopération privilégiée qui a été établie avec eux restera, dans le respect scrupuleux de leur indépendance, un axe fondamental de notre politique.

« C'est dans cette perspective qu'a été rétabli le ministère de la coopération. Nos amis africains et malgaches doivent savoir que la France est prête à poursuivre avec eux le dialogue exceptionnel qui s'est établi. Il conviendra sans doute de l'adapter à l'évolution des partenaires mais avec la volonté de confirmer ainsi la solidité d'une amitié fondée sur des affinités profondes.

« Par-delà ces relations exceptionnelles, c'est avec l'ensemble du Tiers Monde que doit se poursuivre la coopération des

peuples riches avec ceux qui ne le sont pas. Dans cet esprit, la France fera notamment tout ce qui dépend d'elle pour que soit réalisée l'une des conditions d'un meilleur équilibre entre les nations : l'organisation nécessaire des marchés des produits de base, condition de la stabilisation, à un niveau satisfaisant pour tous, des prix des produits alimentaires et des matières premières.

« En particulier, des accords de stockage gérés et financés sur le plan international sont souhaitables pour réduire les fluctuations aberrantes des cours que nous constatons depuis plusieurs années, notamment sur le blé, le sucre, le cacao ou les métaux.

« Ces mêmes accords devraient, s'agissant des millions d'hommes dont les besoins vitaux ne sont pas solvables, comporter une aide alimentaire financée par l'ensemble des pays riches.

« Cependant, l'évolution du Tiers Monde au cours de la dernière décennie et, bien sûr, au cours des derniers mois, a fait apparaître combien la notion de développement est à la fois vaste et floue, dissimulant des inégalités et une diversité qui s'accroissent de plus en plus nettement.

« Ainsi certains pays, naguère déshérités, se trouvent aujourd'hui, du fait de leurs ressources énergétiques, en mesure non seulement de financer leur propre progrès, mais aussi d'aider soit directement, soit par le canal des organisations internationales, les autres pays en voie de développement.

« C'est dire que c'est l'ensemble de l'effort de coopération technique, économique, financière, qui devrait être réexaminé et réadapté. La France, pour sa part, est prête à contribuer activement à cette tâche nécessaire.

« Je n'ai pas encore abordé le problème de l'Europe. C'est qu'à la vérité la politique européenne ne fait plus partie de notre politique étrangère. Elle est autre chose et ne se sépare plus du projet fondamental que nous formons pour nous-mêmes.

« S'agissant de l'Europe, il est vrai, les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Mais nous avons aussi de puissants motifs d'espoir.

« L'inquiétude. C'est un fait que la construction européenne a sérieusement pâti de la crise mondiale. Les progrès de l'union monétaire ont été mis en cause. Et voici qu'apparaissent des signes menaçants d'affaiblissement de l'unité commerciale elle-même. Enfin, la Grande-Bretagne demande que soient apportés au Traité, qu'elle a pourtant signé et ratifié il y a un an, des aménagements qui remettraient en cause l'équilibre de l'accord conclu.

« Pouvons-nous laisser se poursuivre une évolution aussi dangereuse ? A aucun prix. La construction de l'Europe constitue pour la France, comme pour ses partenaires, la condition même d'une prospérité vraie et d'une puissance à la mesure du monde d'aujourd'hui. Elle est l'œuvre que nous devons accomplir. Y renoncer, ce serait renoncer à l'essentiel.

« Cela est vrai d'abord en ce qui concerne l'acquis européen et tout spécialement le Marché commun dans ses éléments principaux : la libre circulation des hommes, des capitaux et des biens et la politique agricole commune.

« La liberté des échanges au sein de la Communauté européenne a été, depuis quinze ans, le fondement du progrès économique et donc social de tous nos Etats. Quelles que soient les difficultés nouvelles créées à certains pays, dont le nôtre, par l'apparition de lourds déficits commerciaux, elle doit être impérativement maintenue. La France fera tout ce qui dépend d'elle pour y parvenir.

« Il en va de même en ce qui concerne la politique agricole commune : l'économie européenne lui doit une part importante de son équilibre et les agriculteurs de l'Europe ont trouvé en elle la condition même de leurs progrès. Aux yeux du Gouvernement français il s'agit là d'une donnée intangible.

« Quant à la demande britannique, elle ne nous paraît pas conciliable, disons-le franchement, avec les objectifs fondamentaux de la Communauté, non plus qu'avec les intérêts légitimes des huit autres partenaires. De même, il ne nous semble pas conforme, autant qu'il nous appartienne d'en juger, à l'intérêt des Britanniques qu'ils puissent un jour s'écarter à nouveau d'une Europe où ils ont été accueillis avec chaleur et amitié.

« Sur tous ces points essentiels, la plus grande fermeté s'impose donc à la politique de la France. Le Gouvernement saura la manifester.

« Et j'ai la conviction que ce ne sera pas en vain. Car à côté des motifs d'inquiétude, les motifs d'espoir sont puissants. Il y a d'abord, et c'est l'essentiel, la volonté même de nos peuples. Habités maintenant à vivre ensemble, aimant cette Europe dont ils ont ressenti les bienfaits, ils n'admettraient pas que les gouvernements laissent se déliter la construction entreprise. Il y a ensuite la détermination des Etats. Je pense notamment, mais pas seulement, à la République fédérale et à la République française. L'entretien fructueux que le Président de la République vient d'avoir, sitôt après son élection, avec le Chancelier fédéral, a confirmé avec éclat cette volonté commune.

« A compter du 1^{er} juillet, il reviendra à la France d'assumer pour six mois la présidence de la Communauté économique européenne. Elle exercera cette présidence avec une conscience claire et forte de ses responsabilités et avec la volonté de tout mettre en œuvre pour sauvegarder l'acquis et permettre des progrès nouveaux.

« Quels progrès ? Ceux qui ont été tracés par les conférences des chefs d'Etat et de gouvernement. C'est-à-dire, d'une part, l'établissement progressif de politiques communes nouvelles dans des domaines essentiels comme l'énergie, les transports, l'environnement, la politique régionale, la politique sociale, afin de consolider la construction économique et d'en faire le départ d'une communauté humaine. Mais aussi, et peut-être d'abord, dans le domaine politique : l'objectif retenu en commun est de réaliser d'ici à la fin de la décennie l'Union européenne. Conformément à l'orientation tracée par le Président de la République, c'est aux yeux du Gouvernement une tâche capitale. Vous pouvez compter que tout sera fait, en ce qui le concerne, pour la réussir.

« Ce quadrilatère aux contours incertains qui a assumé dans l'histoire la promotion de la science et une conception neuve de la dignité de l'homme et de ses droits, doit aujourd'hui surmonter ses contradictions pour affirmer son unité. L'Europe, qui a existé dans le monde, ne doit plus être une terre mythique. De l'Europe déchirée et disloquée d'hier, de l'Europe en crise d'aujourd'hui, la France doit avoir la vocation de faire naître l'Europe unie de demain.

« Cette politique d'indépendance nationale et de détente, cette coopération avec les pays en voie de développement, cette action résolue en faveur de la construction européenne, la France a pu les mener parce qu'elle avait progressivement développé sa puissance économique sur des bases saines et équilibrées.

« Or, au moment où nous voulons progresser encore sur la voie que nous avons choisie, notre pays se trouve confronté à un redoutable défi, né de la désorganisation du système économique mondial, qui risque de compromettre les résultats acquis.

« Cette désorganisation trouve son origine dans l'anarchie profonde qui caractérise depuis plusieurs années le système monétaire international.

« La persistance d'un déficit important de la balance des paiements américains et la création, qui s'en est suivie, d'une masse considérable de capitaux liquides, aptes à se déplacer d'un pays à l'autre et d'une monnaie à l'autre, ont progressivement fait éclater l'ordre monétaire issu des accords de Bretton-Woods.

« C'est dans la situation ainsi créée que les pays producteurs de matières premières, et notamment de pétrole, se sont engagés dans une politique de hausse brutale et excessive des prix qui fait vaciller les fondements de l'économie mondiale.

« Les termes de l'échange ont été renversés : le coût des produits importés par les nations industrielles et, notamment, par celles de l'Europe occidentale, a augmenté considérablement plus que le prix des produits qu'elles exportent. Pour nous, qui dépendons de l'extérieur pour l'essentiel de notre approvisionnement énergétique, la note à payer est particulièrement lourde : plus de 30 milliards de francs par an.

« Grâce à une politique patiente et raisonnable, grâce à l'effort de tous les Français, à leur travail, nous étions parvenus, depuis quelques années, à décaler régulièrement un excédent de notre commerce extérieur. C'est maintenant son équilibre même qui est gravement compromis par la crise énergétique.

« Mais celle-ci a une autre conséquence aussi redoutable pour notre croissance et notre stabilité : elle alimente et accélère une inflation que nous avons modérée sans jamais parvenir véritablement à l'extirper. Comment, en effet, assurer la stabilité des prix ou même une hausse modérée, quand le prix du pétrole est multiplié par quatre en moins de six mois et que toutes les matières premières importées connaissent des hausses dont certaines approchent 300 p. 100 en un an ?

« Mais, il faut le reconnaître, si ces éléments extérieurs ont considérablement aggravé notre situation, ils n'en sont pas la seule cause. Avivé par l'inquiétude, alimenté par une impatience de plus en plus grande de pouvoir bénéficier tout de suite des fruits de la croissance, le comportement des agents économiques, chefs d'entreprises, salariés, prestataires de service, s'est progressivement déréglé. (*Mouvements divers sur les travées communistes et socialistes.*)

« Servie par une activité économique qui reste forte, comme en témoigne l'utilisation intensive de nos capacités de production, la fièvre inflationniste, que notre pays connaît malheureusement trop bien, a repris une force accrue.

« Le rythme de hausse de prix qui caractérisait la France au cours de ces dernières années, s'il était trop élevé, restait dans la moyenne de ceux constatés chez nos principaux concurrents.

« Cette situation se modifie à notre détriment : la hausse des prix au cours du mois d'avril a été de 1,6 p. 100. A l'exception de la Grande-Bretagne, c'est le taux le plus élevé constaté dans

les pays occidentaux. Au cours des douze derniers mois, les prix ont augmenté, en France, de 13 p. 100 contre 7 p. 100 en République fédérale. A terme, la compétitivité de notre économie, par conséquent la croissance et l'emploi, seraient menacés si une telle situation devait se perpétuer.

« Même si, jusqu'à maintenant, les fortes hausses de salaires qui ont été enregistrées ont permis aux travailleurs d'accroître régulièrement, en dépit de cette inflation, leur pouvoir d'achat (*Protestations sur les travées communistes et socialistes.*), nous devons réagir rapidement et fermement contre cette situation.

« Le Gouvernement de mon prédécesseur, Pierre Messmer, avait déjà engagé une action dans ce sens. La décision de faire flotter le franc, prise en janvier dernier, a mis notre pays à l'abri des mouvements monétaires spéculatifs et nous a redonné l'autonomie de nos décisions.

« Un programme de lutte contre l'inflation a été adopté en décembre et complété le 20 mars. Mais son efficacité a été amoindrie par l'intermède de deux mois que nous venons de vivre sur le plan politique. (*Exclamations sur les mêmes travées.*)

« Certaines mesures qui en constituaient l'armature étaient de nature législative ; elles n'ont pu être votées. »

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Il y a pourtant eu des promesses !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « De plus, afin de se prémunir contre un blocage des prix dont la menace a été évoquée au cours de la campagne présidentielle, beaucoup de chefs d'entreprises ont procédé à des hausses de précaution. » (*Rires ironiques sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Roger Gaudon. Avec l'accord de qui ?

M. Jacques Duclos. C'est Giscard qui a fait cela !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Nous devons maintenant nous engager plus loin et plus fort dans la lutte contre l'inflation, d'abord parce que les tensions se sont accrues, ensuite parce que nous voulons simultanément appliquer un programme ambitieux de réformes et de changements : plus vite nous voulons le changement, plus vite nous devons obtenir le redressement de notre situation économique.

« C'est pourquoi je confirme au Parlement deux décisions importantes : le 12 juin, le Gouvernement adoptera un programme global de rétablissement de notre équilibre économique et financier. Ce préalable étant acquis, le Gouvernement procédera le 19 juin à une première étape de réformes sociales.

« Pour ce qui concerne les mesures économiques et financières, elle seront présentées mercredi prochain à la commission des finances de l'Assemblée nationale par le ministre de l'économie et des finances.

« Elles auront deux objectifs prioritaires.

« Le rétablissement de notre équilibre extérieur, d'abord. Il n'y a pas de réelle indépendance politique dans la dépendance économique et monétaire. Il n'y a pas d'Europe dans la divergence et l'inégalité des conditions de croissance de ses différents membres. Il n'y a pas de plein emploi dans le repli sur soi et le protectionnisme.

« Le ralentissement progressif du rythme d'augmentation de nos prix, ensuite, parce que la compétitivité de nos produits serait menacée si les hausses que nous subissons se poursuivaient, parce qu'aucun pays démocratique, soucieux de justice sociale, ne peut vivre et progresser avec des augmentations nominales des prix et des revenus, comprises entre 15 et 20 p. 100 par an.

« Sur ces deux points, nous nous fixerons des objectifs précis, un calendrier et des procédures périodiques d'examen dont les conclusions seront rendues publiques.

« Nous préparons activement ce plan avec le ministre de l'économie et des finances et les autres ministres intéressés. Nous utiliserons tous les moyens à notre disposition, qu'il s'agisse du crédit, de la politique des prix, de la politique budgétaire ou des dispositions propres à limiter la consommation énergétique et à lutter contre les gaspillages. » (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*)

Mme Marie-Thérèse Goutmann. C'est un scandale !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « En outre, ce plan comportera des mesures fiscales qui auront pour objet à la fois de freiner les tensions inflationnistes, de financer les importantes mesures sociales que le Gouvernement arrêtera le 19 juin et de maintenir un strict équilibre budgétaire, ce qui signifie que seront stérilisées les plus-values résultant de l'inflation.

« J'ajoute que trois principes guideront notre action.

« Ce sera un programme de justice. Les mesures fiscales marqueront, par leur choix, les orientations de la nouvelle politique fiscale du Gouvernement, visant à une plus juste répartition de la contribution publique.

« Ce sera un programme de progrès, qui ne tombera pas dans l'erreur paresseuse de la déflation et conservera, parmi ses objectifs prioritaires, le soutien de l'emploi.

« Ce sera, enfin, un programme de responsabilité qui fera largement appel à la concertation et au civisme. (*Murmures sur les travées communistes.*)

« C'est avec confiance que nous nous engagerons dans la lutte, car si nous avons des handicaps à surmonter, nous nous sommes donnés de solides atouts. C'est, d'abord, la structure de nos exportations qui s'est améliorée et dont le volume continue à progresser rapidement. C'est notre situation économique dont les bases restent saines, avec une propension élevée à l'épargne et à l'investissement. C'est notre situation démographique qui nous permet de faire un nouveau bond en avant dans la voie de la croissance.

« Mais il faut que cette volonté d'aboutir soit le fait de tous, à quelque poste qu'ils se trouvent. Je fais appel au sens des responsabilités des Français pour qu'ils participent activement à cette œuvre nationale.

M. Roger Gaudon. Ce sont toujours les mêmes !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Une fois engagé ce plan de rééquilibre, il nous faudra préparer l'avenir à plus long terme de notre économie.

« Dans ce dessein, la préparation du VII^e Plan sera immédiatement entreprise.

« Mais la planification, qui doit rester l'outil essentiel de notre développement économique à moyen terme, doit connaître une profonde adaptation dans ses méthodes et ses objectifs, pour répondre aux exigences du monde moderne.

« Il convient, d'une part, que la concertation, tout en étant encore développée, perde le caractère un peu rigide et conventionnel qu'elle a progressivement acquis.

« Il faut, d'autre part, que soient plus clairement affirmées, dans les objectifs que nous nous fixerons, la dimension de l'homme et la qualité de sa vie quotidienne. (*Mouvements divers sur les travées communistes et socialistes.*)

« Le VII^e Plan devra assurer à la fois la modernisation de notre appareil productif, le développement des équipements collectifs, une meilleure utilisation des ressources publiques et une accentuation de nos efforts en vue d'une meilleure répartition des richesses.

« La politique d'industrialisation de la France, le développement de sa capacité de recherche et la réduction de sa dépendance énergétique seront des objectifs prioritaires.

« En même temps, les phénomènes de pénurie qui sont apparus sur les marchés alimentaires mondiaux montrent tout l'intérêt que nous avons à développer notre agriculture et à en faire un des éléments essentiels de notre puissance économique et de l'équilibre de nos échanges extérieurs. Je tiens à saluer ici la capacité de l'agriculture et des agriculteurs français qui sont une des chances de notre pays dans le monde moderne.

M. Jacques Duclos. C'est le coup de chapeau !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « La croissance restera donc un des objectifs du VII^e Plan, mais donnons-lui sa pleine signification. Il ne s'agit pas de rechercher un pourcentage élevé de croissance, au prix d'un bouleversement des structures et de contraintes excessives sur les individus, mais d'en fixer le rythme et les modalités de façon à ce que les Françaises et les Français en bénéficient dans la qualité même de leur vie.

« La finalité profonde du Plan devra être de rendre les Français plus heureux.

« Sur ces transformations, sur ces orientations nouvelles, j'ai demandé au commissaire général du Plan de me faire des propositions audacieuses, qui seront examinées par le Gouvernement dans le courant de l'été, afin que les instances de préparation et de concertation puissent se mettre au travail dès le mois d'octobre prochain.

« Mais cet objectif que le Gouvernement retient pour le VII^e Plan, il entend s'en inspirer dès maintenant pour promouvoir, dans l'esprit de changement qu'a défini le Président de la République, la transformation de notre société.

« Forts de connaissances de plus en plus variées, habiles à utiliser des outils intellectuels complexes, alimentés en informations de plus en plus abondantes, un nombre croissant de Français refusent l'état de travailleur dépendant et de citoyen passif. Ayant obtenu une part de la prospérité générale, ils cherchent désormais à obtenir un partage de la dignité et donc du pouvoir. Il nous appartient de répondre à ce nouveau défi, même si, trop souvent, la puissance des nantis et des oligarchies s'oppose de toutes ses forces à la République des citoyens. » (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*)

M. André Aubry. Quelle audace !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. Vous vous en réjouissez !

M. Jacques Duclos. Il faut le faire !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Nous devons également résoudre de nouveaux problèmes avant même d'avoir pleinement surmonté les difficultés du monde d'hier. Nous devons concilier aujourd'hui des exigences contradictoires : l'industrialisation nécessaire, mais aussi la nécessaire sauvegarde d'un environne-

ment naturel menacé ; la capacité enfin atteinte de vaincre la pauvreté et de réduire les inégalités, mais la qualité de la vie plus précieuse soudain aux yeux de nos contemporains que les biens matériels et les innovations techniques dont nos pères rêvaient.

« Mais nous ne devons pas nous en étonner. C'est la loi de l'histoire. Toutes les époques de grand changement ont connu ce double mouvement d'impatience vers l'avenir et de rêve d'un retour impossible au passé. Il est inévitable que la crise de croissance de notre civilisation provoque l'incertitude et l'anxiété.

« Il est des moments, dans l'histoire des peuples, où tout concourt à rendre plus aiguë la conscience, à la fois collective et individuelle, de la nécessité de profondes transformations. Qui peut douter que le peuple français ne vive un tel moment ? La récente campagne électorale a montré cet unanime et profond désir d'entrer dans une phase nouvelle de notre histoire nationale.

« Notre vocation est de conduire cette affaire avec enthousiasme et imagination, et non de la subir avec résignation. Nous voulons donner aux Françaises et aux Français ce surplus d'élan et d'espérance digne de leur passé et conforme à leur volonté.

« Sur les directives du Président de la République, le Gouvernement conduira les actions permettant de construire une France plus heureuse, une société plus juste, c'est-à-dire plus sûre et plus égale, une vie plus agréable dans un monde plus humain et des relations sociales davantage fondées sur la responsabilité et la participation des citoyens.

« Une société plus juste, c'est tout d'abord une société qui répond à cette aspiration profonde de l'homme d'aujourd'hui pour la sécurité.

« L'un des progrès essentiels, accomplis depuis cent ans par les sociétés industrielles, a été la réduction progressive des terribles insécurités qui pesaient autrefois sur des individus, exposés à des forces brutales qui les dépassaient. Il s'agit de poursuivre activement ce progrès.

« D'abord, en assurant une meilleure sécurité de l'emploi. Celle-ci dépend bien entendu de la politique économique générale qui s'appliquera à maintenir un niveau d'emploi satisfaisant, mais qui ne peut éviter tel ou tel accident. Il faut donc assurer à chacun une protection plus réelle, notamment contre le risque de licenciement collectif. J'inviterai sans délai les organisations représentatives, patronales et syndicales, à se concerter avec les pouvoirs publics pour définir les moyens d'une meilleure garantie de l'emploi.

« Sécurité aussi à l'égard des risques majeurs de l'existence : la maladie et la vieillesse. Au cours de la campagne présidentielle, des engagements précis ont été pris par le Président de la République quant à l'établissement progressif d'une protection minimale de tous les Français à l'égard de ces deux risques. Ces engagements seront rigoureusement tenus par le Gouvernement.

« Sécurité pour les familles. Dès maintenant, le Gouvernement engagera avec leurs organisations représentatives une concertation pour que les allocations familiales assurent à leurs bénéficiaires, non seulement le maintien, mais aussi un accroissement de leur pouvoir d'achat. A plus long terme, dans le cadre du VII^e Plan, devront être recherchées des formules nouvelles de progrès et de sécurité tendant à assurer à chaque foyer un revenu minimum garanti.

« Sécurité, enfin, pour les femmes en leur permettant de concilier leur responsabilité de mères de famille, leur activité professionnelle et leur volonté légitime de jouer, au même titre que les hommes, un rôle actif dans la vie sociale. Il s'agit d'un problème difficile parce qu'il touche à des aspects aussi divers que la construction de crèches (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*), la multiplication des classes maternelles ou l'aménagement des temps de travail.

M. Roger Gaudon. Le programme de Provis !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Un secrétariat d'Etat directement rattaché au Premier ministre sera chargé à ce sujet d'une mission d'initiative et de coordination.

M. Louis Talamoni. Ce n'est pas suffisant sans crédits !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Mais c'est aussi une question difficile parce qu'elle met en cause des habitudes séculaires et soulève des problèmes moraux. Celui de l'interruption de grossesse est le plus actuel ; il devra, je l'indique au Parlement, être tranché dès cette année.

« Sécurité, mais aussi égalité.

« Combattre l'inégalité des chances, notamment celles des jeunes, et réduire l'inégalité des conditions constituent, pour les années à venir, une tâche prioritaire, peut-être la tâche prioritaire des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

« Le Gouvernement mènera cette action en poursuivant les efforts entrepris pour faciliter à tous un accès égal à la culture et à un enseignement totalement démocratique. Cela implique notamment un nouveau développement de l'éducation du plus jeune âge, une révision du système éducatif et un renforce-

ment de notre dispositif de formation permanente dont les modes de gestion devront être améliorés, peut-être dans le sens paritaire.

« Nous devons également réaliser une plus juste répartition des revenus.

« A cet égard, l'action gouvernementale se fixe deux objectifs.

« Le premier est de continuer et d'intensifier ce qui a déjà été entrepris en faveur des plus défavorisés, actifs et inactifs, de sorte qu'ils soient assurés de conditions de vie répondant aux exigences de la société d'aujourd'hui. Il ne doit plus y avoir de place chez nous pour la pauvreté.

« C'est dans cet esprit que le Gouvernement prendra rapidement des mesures pour améliorer la situation des travailleurs immigrés, notamment pour leur logement et une meilleure insertion dans la société française. Un secrétaire d'Etat sera spécialement chargé de cet important problème.

« Mais une politique sociale qui se borne à améliorer la part des plus humbles ne répond plus aux exigences de l'opinion. Le besoin de dignité conduit à considérer comme insupportables les écarts de revenus que nous constatons aujourd'hui et les satisfactions de caractère marginal que la possession de revenus excessifs confère à leurs bénéficiaires.

« Ce sont ces écarts qu'il faut réduire par une action progressive, mais déterminée, en considérant les revenus sous toutes leurs formes, y compris les plus-values, facteur d'enrichissement.

« Pour atteindre ces deux objectifs, améliorer le sort des plus modestes... »

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Pauvres riches !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « ... et resserrer l'échelle des revenus, le Gouvernement recourra à l'ensemble des moyens dont il dispose : la fixation réglementaire du S. M. I. C., la détermination des prestations sociales, le rôle qui lui revient dans la politique contractuelle, mais aussi, bien entendu, la fiscalité. »

M. André Aubry. Et les bénéficiaires !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Poursuivre, développer, achever la réforme fiscale sera l'une des tâches essentielles du Gouvernement. Il s'agit que l'égalité fiscale devienne une réalité vécue par tous les Français et que l'impôt joue pleinement, sans privilège ni discrimination, de droit ou de fait, son rôle redistributeur. »

A l'extrême gauche. L'avoir fiscal !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Une vie plus agréable dans un monde plus humain.

« L'enlaidissement et l'encombrement de certaines de nos villes, la monotonie et la parcellisation du travail, la pollution de certains biens essentiels, les abus d'une paperasserie terrifiante, exigent une réaction volontaire.

« Ma conviction est que ces maux ne sont pas des fatalités et qu'il est possible de les guérir par une utilisation intelligente des possibilités qu'offre la science et la technique. Mon Gouvernement orientera son action de façon à introduire plus d'aménité dans la vie quotidienne. La création d'un ministère de la qualité de la vie (*Ritres sur les travées socialistes*), voulu par le Président de la République, traduit cette volonté. Une action mieux coordonnée à l'échelon européen... »

M. Louis Talamoni. Donnez les moyens aussi !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « ... sera, dans bien des cas, le moyen décisif de hâter un progrès qui, dans les conditions de la concurrence internationale, est souvent difficile à accomplir au niveau d'un seul pays.

« Dans ce domaine, je retiendrai cinq actions essentielles : la protection de la nature, l'humanisation de la vie urbaine, l'amélioration des conditions de travail, l'aménagement des loisirs, l'allègement du formalisme administratif. »

M. Louis Talamoni. Et les moyens matériels et humains.

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « La protection de la nature d'abord, indissociable du maintien d'un tissu rural vivant.

« Nous sommes dans un monde confronté aux problèmes de la faim, de l'exiguïté des espaces, de l'accumulation des déchets de moins en moins biodégradables, de la disparition irréversible des milieux naturels. Notre pays a la chance d'avoir des espaces de qualité, permettant de compenser les excès de l'urbanisation. Nous devons donc mener une politique active de lutte contre la pollution et de réanimation de la France rurale.

« Dans cet esprit, le Gouvernement agira pour enrayer la dévitalisation qui frappe nos campagnes. Il mettra notamment un terme au processus de fermetures ou de transferts excessifs des services publics indispensables à la vie de nos bourgs et de nos villages.

« L'humanisation de la vie urbaine, ensuite.

« Un grand effort d'équipement, d'aménagement, mais aussi d'imagination doit être poursuivi pour rendre la ville aux hommes. Il s'agit, d'une part, de créer les conditions d'une vie plus détendue dans les grands centres urbains et leurs banlieues, en particulier par une amélioration des transports collec-

tifs et de la sécurité des citoyens. Il s'agit, d'autre part, de renforcer, dans notre armature urbaine, la part des villes moyennes dont tout nous montre, aujourd'hui, qu'elles répondent de plus en plus aux aspirations des Français.

« Il nous faut protéger les hommes contre le caractère anonyme et mécaniste de la société industrielle et urbaine. A cet effet, le maintien et le développement d'entreprises petites et moyennes à responsabilité personnelle, de commerces indépendants et d'un artisanat dynamique constituent un facteur d'équilibre indispensable.

« L'amélioration des conditions de travail constitue un autre secteur essentiel de notre action.

« Une concertation a déjà été engagée à ce sujet entre les partenaires sociaux. De leur côté, les pouvoirs publics viennent de créer une agence spécialisée pour faciliter l'effort de recherche qui s'impose. J'indiquerai simplement qu'il s'agit, aux yeux du Gouvernement, d'un chantier prioritaire de l'action concertée des partenaires sociaux et des pouvoirs publics et qu'il mettra en œuvre tout ce qui dépend de lui pour favoriser les progrès indispensables en ce qui concerne la sécurité et l'hygiène, une meilleure conciliation des contraintes du travail et des exigences de la vie privée, ainsi que l'enrichissement du travail.

« Il est certain que les structures du travail devront évoluer, que le travail à la chaîne devra être reconsidéré. C'est là une grande et difficile affaire, mais il est indispensable de progresser le plus rapidement possible pour réconcilier peu à peu l'homme et son travail et rendre à la condition des travailleurs manuels la considération et l'attrait dont elle devrait être entourée dans une société industrielle moderne.

« L'aménagement des loisirs et des vacances sera l'un des problèmes majeurs des dix prochaines années.

« C'est un domaine où nous devons réduire les inégalités qui résultent des disparités de revenus et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux besoins nouveaux qu'entraîneront la réduction souhaitable de la durée du travail et l'abaissement progressif de l'âge de la retraite.

« Enfin, nous nous attacherons à l'allègement du formalisme administratif.

« Qu'on ne s'y méprenne pas ! Nul plus que moi, qui ai l'honneur d'être issu de la fonction publique, n'a conscience de la très grande qualité de nos fonctionnaires. Ce n'est donc pas mettre en cause leurs mérites et leur dévouement que de constater que nous ne sommes pas parvenus à maîtriser l'envahissement paperassier qui est une des formes de l'aliénation moderne. Je suis décidé, dans ce domaine, à donner une impulsion à l'action gouvernementale et à procéder, chaque fois que possible, par des actions radicales. Il n'est plus supportables pour l'individu d'être enfermé dans un ghetto de formulaires contraignants et inintelligibles qui développent chez lui des réflexes de culpabilité et de rejet.

« Pour mieux stimuler cet effort, je demande à chaque ministre de constituer auprès de lui, un comité d'usagers (*Exclamations ironiques sur les travées communistes et socialistes*.) chargé de faire entendre l'avis des intéressés et de proposer toutes les formules permettant d'humaniser les rapports entre le citoyen et l'administration, de simplifier ou de mieux faire comprendre les inéluctables contraintes législatives ou réglementaires de la vie contemporaine. Ce comité sera présidé dans chaque ministère par un parlementaire en mission.

A l'extrême gauche et à gauche. Ah ! Ah !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Justice, qualité de la vie, enfin, et c'est la troisième voie de la transformation que nous devons accomplir. Les relations sociales doivent être davantage fondées sur la responsabilité et la participation des citoyens.

« Il s'agit là du seul moyen de concilier deux exigences essentielles d'une société telle que nous la voulons, moderne et libre : l'épanouissement individuel et l'efficacité collective.

« L'épanouissement individuel, qui implique que chacun soit le plus possible l'acteur de son propre destin, donc qu'il participe aux décisions qui le concernent et l'efficacité collective qui suppose, elle aussi, non des cohortes passives d'individus impuissants et indifférents, mais un concours actif et conscient d'hommes responsables.

« Cet objectif, défini par le Président de la République, le Gouvernement le poursuivra dans tous les domaines.

« Dans celui de l'information d'abord, préalable indispensable à toute participation et qui doit être libre, claire et objective.

« Dans le domaine de la vie politique, notamment pour les jeunes... »

M. André Aubry. Droit de vote à dix-huit ans !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « ... en faveur desquels un projet de loi sera déposé, ayant pour objet d'abaisser l'âge du droit de vote. Le Gouvernement demandera qu'il soit voté dès la présente session. » (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes et sur plusieurs travées à gauche*.)

M. Henri Caillaud. Le Sénat s'est déjà prononcé.

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. Ce discours s'adresse à l'Assemblée nationale — je pensais que vous l'aviez compris depuis le début — et il a pour auteur le Premier ministre.

« Dans le domaine de la vie locale et régionale, il s'agit, aujourd'hui, de poursuivre hardiment une politique de déconcentration et de décentralisation. Une large autonomie devra être donnée aux collectivités locales pour faciliter une redistribution des tâches, qui puisse s'opérer sans rupture et sans heurt, en ménageant les transitions indispensables. »

M. Louis Talamoni. Répartition des ressources !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « C'est à ce prix que le niveau régional pourra trouver sa consistance et que les regroupements souhaitables se réaliseront dans toutes les agglomérations urbaines, comme dans toutes les campagnes. »

« Cette autonomie permettra aussi d'humaniser la gestion des villes et de développer la participation locale en rendant possible la création de structures aptes à résoudre certains problèmes spécifiques des vastes ensembles et des extensions urbaines. »

« Sans attendre que cette évolution soit achevée, et dans le dessein de la provoquer, le pouvoir local pourrait être doté d'un contenu réel par le transfert aux collectivités territoriales d'une part aussi substantielle que possible des attributions, des dépenses et des ressources de l'Etat. »

M. Léon David. Supprimez la T. V. A.

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « C'est à ce niveau que devraient être recherchées des solutions aux problèmes posés par la sauvegarde de l'environnement, la maîtrise du marché foncier, l'aménagement du cadre de vie, l'adaptation du logement et la modernisation des services de santé. »

« Le domaine, enfin, de la vie sociale et cela dans deux directions. »

« La première est celle de la concertation et de la politique contractuelle. Aux yeux du Gouvernement, il s'agit là de pratiques fondamentales d'une démocratie sociale, car ce sont les seules qui permettent de respecter l'identité de chacun des partenaires sociaux, leur droit à la différence et de dégager entre eux, dans l'intérêt commun, les points d'accord, qui sont toujours plus nombreux qu'on ne le pense. »

« C'est dans cet esprit que je recevrai, dès les prochaines semaines, successivement, toutes les grandes organisations syndicales et professionnelles... »

M. Jacques Eberhard. Y compris le Modef ?

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « ... afin d'examiner avec elles, non seulement les problèmes du présent, mais aussi les perspectives d'avenir. »

« Divisée sur les choix idéologiques, notre société peut et doit trouver son unité dans une approche pragmatique des problèmes concrets. C'est par la pratique systématique de la concertation et la politique contractuelle qu'elle y parviendra. »

« La seconde direction est celle de la réforme de l'entreprise. Immense et difficile sujet qu'il faut aborder avec un esprit d'ouverture et de réalisme, avec la conscience des nécessités pratiques du bon fonctionnement de nos entreprises et avec la volonté de faire de la participation, une réalité de plus en plus vécue. »

« Certes, la législation récente permet déjà aux salariés de participer aux bénéfices de l'entreprise ou d'y acquérir des actions. (*Murmures à l'extrême gauche.*) Mais ce n'est pas suffisant. »

M. Henri Caillavet. Ah non !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Ce qui est en cause aujourd'hui c'est la capacité de nos sociétés libérales d'introduire la démocratie dans les relations du travail comme elles ont su l'introduire autrefois dans les relations politiques. »

M. André Aubry. Cela prouve qu'elle n'y existe pas !

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Beaucoup d'entreprises sont prêtes à envisager une mutation profonde de leurs méthodes de gestion et de commandement comme de leur organisation interne. »

M. Roger Gaudon. Et la répartition des bénéfices ?

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux. « Les formes de commandement devront être repensées dans une direction où l'autorité ferait plus largement place à la conviction et à l'aptitude. Le Gouvernement définira dans les prochaines semaines la méthode de concertation permettant de dégager, avec les intéressés les plus qualifiés, les éléments concrets de cette transformation essentielle pour la libération des hommes dans leur labour quotidien. »

« Ces transformations ne se feront pas sans difficulté. Elles seront les résultats d'un travail entrepris en commun par le Gouvernement, le Parlement et les partenaires sociaux. Elles seront réalisées parce qu'elles conditionnent l'équilibre de la société de demain. L'approche de l'an 2000 ne doit pas provoquer en nous la grande peur de l'an 1000, mais, au contraire, l'enthousiasme et la volonté de mettre le progrès au service de l'homme. »

« Mesdames, messieurs les députés, je ressens profondément la responsabilité qui m'a été confiée par le Président de la

République. Cette responsabilité est personnelle, mais elle est aussi celle d'une génération qui commence à prendre en charge le destin de la France. »

« Etudiant en 1958, je me souviens de ma consternation et de ma révolte devant l'état dans lequel les querelles stériles des partis avaient plongé la France. Je me souviens de mon espoir immense lorsque le général de Gaulle, traitant l'essentiel avec sa fascinante lucidité, avait entrepris de rendre à la nation sa dignité et sa grandeur. Il l'a fait avec son génie, dans le cadre qu'il a lui-même forgé, celui de nos institutions, condition permanente de notre progrès et auxquelles je n'ai pas besoin de rappeler notre attachement. (*Murmures sur certaines travées à gauche.*) »

« Mais, dans ce cadre, il nous appartient aujourd'hui de tracer, d'une main ferme, un dessin harmonieux. »

« Ma génération politique, née avec la V^e République, témoin du grand effort de redressement national effectué depuis quinze ans, peut entendre et comprendre ce nouvel appel de la nation qui s'amplifie derrière les bruits familiers et épuisants de l'urbanisation et de la croissance : il est celui de l'anxiété des hommes et de l'attente de notre société. »

« Cet appel, le Gouvernement l'a entendu, il se consacrera avec foi, détermination et enthousiasme à cette nouvelle étape vers le bonheur des Français. »

« Je n'ai pas voulu que ma première déclaration devant vous, en tant que chef du Gouvernement, soit un simple catalogue des actions que nous allons entreprendre. (*Rires à l'extrême gauche.*) J'ai préféré, de façon plus ambitieuse, tenter de définir et vous proposer les grandes orientations de l'œuvre qui fera de la France un pays plus fort, plus généreux et plus heureux. Je n'ai pas mentionné de nombreux problèmes que se posent les Français ou évoqué les difficultés de beaucoup de nos concitoyens. »

« Ces silences ne tiennent ni à l'ignorance ni à l'indifférence, mais à la volonté de définir l'essentiel, c'est-à-dire l'avenir de la France. »

« Cette tâche exaltante et difficile, le Gouvernement ne pourra pas l'assumer seul. »

« Il la poursuivra sous l'autorité du Président de la République. »

« Il la poursuivra avec votre appui, dans une collaboration que je souhaite étroite et permanente. »

« Je ne me déroberai à aucun débat. Je m'efforcerai d'améliorer votre information. Ainsi, chacune et chacun d'entre vous, appartenant à la majorité ou à l'opposition, pourra nous juger, par-delà les positions doctrinales ou les réactions personnelles, sur l'œuvre du Gouvernement, sur ses actes et pas seulement sur ses intentions. »

« Dans cet esprit, et en application de l'article 49, 1^{er} alinéa, de la Constitution, j'engage la responsabilité de mon gouvernement sur la présente déclaration de politique générale et je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir approuver cette déclaration. »

« Mais, au-delà même du Parlement, représentant éminent de la Nation, je souhaite que chaque Français, quels que soient son poste, ses responsabilités, ses opinions, comprenne l'ampleur de l'enjeu et le caractère ambitieux de nos objectifs. Ces objectifs, la France les a souhaités, le Président de la République les a définis, le Gouvernement a la capacité et la volonté de les atteindre. Soyez certains qu'il les atteindra. »

« C'est à cette condition que, tous ensemble, nous réussirons cette transformation profonde mais pacifique de notre pays et que, dans un monde de paix et de liberté, nous ferons éclore une nouvelle jeunesse pour la France. » (*Applaudissements au centre, à droite et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. Acte est donné de la déclaration de politique générale dont le Sénat vient d'entendre la lecture.

Cette déclaration sera imprimée et distribuée.

— 8 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Antoine Courrière, Marcel Champeix, Jean Périquier, Robert Laucournet, Edouard Soldani, Henri Tournan, André Méric et des membres du groupe socialiste, une proposition de loi tendant à une réorganisation démocratique de la région parisienne et de la ville de Paris.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 191, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Antoine Courrière, Marcel Champeix, Jean Périquier, Edouard Soldani, Robert Laucournet, Henri Tournan, André Méric et des membres du groupe socialiste, une propo-

sition de loi assujettissant au taux 0 de la taxe sur la valeur ajoutée un certain nombre de produits de première nécessité.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 192, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Antoine Courrière, Marcel Champeix, Jean Périquier, Robert Laucournet, Edouard Soldani, Henri Tournan, André Méric et des membres du groupe socialiste, une proposition de loi relative à la révision annuelle des bases de calcul de l'allocation logement.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 193, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mme Catherine Lagatu, M. Jacques Duclos, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Fernand Chatelain, Roger Gaudon, Marcel Gargar, Fernand Lefort, Louis Talamoni, Hector Viron, Jacques Eberhard, Léandre Létoquart et des membres du groupe communiste, une proposition de loi-cadre tendant à assurer la promotion de la femme et de la famille.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 194, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Marcel Darou, Antoine Courrière, Marcel Champeix, Jean Périquier, Edouard Soldani, Robert Laucournet, Henri Tournan, André Méric et des membres du groupe socialiste et rattaché administratif une proposition de loi tendant à fixer au 1^{er} janvier 1974 la date d'application de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficiaire, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 195, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

Mes chers collègues, la conférence des présidents va se réunir immédiatement. Pendant cette réunion la séance sera suspendue.

Elle sera reprise dès que je serai en mesure de communiquer au Sénat les conclusions de la conférence concernant notre ordre du jour ultérieur.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 9 —

NOMINATION A UNE COMMISSION

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe socialiste a présenté une candidature pour la commission des affaires économiques et du Plan.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame M. Antoine Andrieux membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

— 10 —

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat dont je vais donner lecture.

I. — M. Jean Cluzel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation actuelle du marché de la viande, laquelle justifie les craintes suscitées par le niveau très insuffisant des prix d'orientation.

En effet, l'augmentation de l'offre, sans augmentation parallèle de la demande, a provoqué une baisse très sensible des cours de la viande bovine. Dans le même temps, les agriculteurs se sont endettés pour moderniser leurs exploitations, en particulier les bâtiments d'élevage. Enfin, les produits destinés à l'alimentation du bétail ont augmenté de façon substantielle. Il semble donc que, pour faire face à l'inquiétude justifiée des éleveurs, des mesures doivent être rapidement prises.

C'est pourquoi il demande quelle politique le Gouvernement entend suivre en ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne le relèvement du prix d'orientation, l'augmentation des prêts aux agriculteurs, la régionalisation des cotations et la création d'un label pour les races à viande (n° 27).

II. — Mme Catherine Lagatu rappelle à Mme le ministre de la santé que le pouvoir d'achat des prestations familiales n'a cessé de régresser au cours de ces dernières années; les organisations intéressées, familiales et syndicales considèrent que cette régression est de l'ordre de 30 p. 100.

Au cours de la récente campagne électorale, des promesses ont été faites quant au bonheur des familles; il est évident que ce bonheur est fonction, dans une mesure certaine, des conditions matérielles du foyer; les prestations familiales revalorisées devraient y contribuer d'une manière plus sensible.

En conséquence, elle demande à Mme le ministre de la santé si elle entend immédiatement:

- 1° Revaloriser de 30 p. 100 les prestations familiales;
- 2° Accorder des allocations dès le premier enfant;
- 3° Indexer les prestations sur le S. M. I. C.;
- 4° Doubler l'allocation orphelin (n° 28).

III. — M. Roland Boscardy-Monsservin demande à Mme le ministre de la santé s'il ne conviendrait pas d'envisager une réforme correspondant aux interrogations suivantes:

— Dans un siècle où chacun s'interroge sur le devenir des jeunes, y compris le destin de l'enfant dès sa conception, ne serait-il pas opportun de repenser l'ensemble des problèmes concernant la famille, cellule première de la société?

— La mère de famille en assurant à son foyer les conditions matérielles, morales, peut-être aussi et surtout intellectuelles de ses enfants, ne remplit-elle pas une fonction sociale essentielle? Ceci ne lui permet-il pas d'affirmer qu'elle peut s'insérer — évidemment avec un statut très particulier — dans le cadre de la fonction publique avec de justes rémunérations correspondantes?

— Pourquoi la femme qui, à juste titre, peut prétendre à l'exercice d'une activité propre en dehors de son foyer et qui, dans de très nombreux cas, ne le fait que par nécessité financière impérieuse, n'aurait-elle pas l'option d'une carrière soit hors de son foyer — tout au moins pour une grande partie — soit à l'intérieur même de son foyer avec les obligations qui incombent à une mère de famille depuis le début jusqu'à la fin de la journée?

— Sans doute, au premier abord, l'incidence financière d'une telle réforme apparaît sévère pour l'Etat, mais n'en résulterait-il pas un véritable réaménagement de toutes les composantes de la société qui, en définitive, devraient déboucher sur un équilibre harmonieux?

L'affirmation de la personnalité de chaque être humain devant rester, en définitive, la finalité essentielle de toute société, une telle réforme peut-elle être considérée comme rétrograde ou allant parfaitement dans le sens du progrès social souhaité? (n° 29).

IV. — M. Jean Filippi expose à M. le ministre de l'économie et des finances que, si la création du « franc lourd » en 1959 a voulu être le symbole et l'affirmation d'une volonté de maintenir désormais intangible le pouvoir d'achat de la monnaie, si, à l'époque, la stricte réglementation de l'indexation par l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 pouvait, à tort du reste, être présentée comme corollaire naturel de cette intangibilité, il faut constater que, désormais, pour les économistes et plus encore pour les ménagères, la notion de stabilité des prix en France, comme ailleurs du reste, est une notion bien relative.

Aussi bien, si l'indexation reste interdite aux termes de l'ordonnance du 30 décembre 1958, elle existe en fait pour les salaires, et les profits et les dividendes suivent leurs règles propres de progression.

Dès lors, on peut se demander pourquoi seuls les détenteurs de titres à revenus fixes sont condamnés à voir leur capital et les intérêts qu'ils perçoivent s'amenuiser progressivement et les emprunteurs amenés à souhaiter un allègement de leurs charges par l'érosion monétaire.

Sans lui demander d'adopter, même au degré d'inflation auquel nous sommes parvenus, le système brésilien dit de « correction monétaire » — indexation obligatoire et généralisée — qui a fait en France des adeptes de qualité, il lui suggère de proposer au Parlement un aménagement des règles restrictives imposées par l'ordonnance du 30 décembre 1958.

Cette mesure aurait pour résultat d'enlever à l'inflation des alliés puissants et constituerait un de ces mécanismes autorégulateurs que, dans un hebdomadaire spécialisé de janvier 1974, M. le ministre de l'économie et des finances « appelait de ses vœux » et au sujet desquels « il exerçait son imagination » (n° 30).

V. — M. Henri Caillavet demande à M. le Premier ministre, à la suite de la déclaration solennelle faite à l'issue de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'O. R. T. F. en date du 15 octobre 1973 par le président directeur général de l'Office alors en fonction, concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'Office, de lui indiquer :

1° La nature et l'importance des pressions politiques qui ont été exercées à l'époque sur les directeurs et les journalistes de l'Office ;

2° Le bilan, même sommaire, qui peut être établi après l'application de la réforme de l'O. R. T. F. votée par le Parlement ;

3° Les mesures de réorganisation de l'Office tant au niveau des services qu'à celui du personnel, proposées par l'ancien président directeur général et permettant de donner à l'O. R. T. F. l'indépendance morale et politique indispensable (n° 31).

VI. — M. Léandre Létoquart rappelle à M. le Premier ministre qu'en octobre 1973, dans une lettre envoyée à tous les maires de France, M. le ministre de l'intérieur écrivait : « il faut que les ressources de nos départements et de nos communes leur permettent de participer encore mieux à la croissance de l'économie. Cette réforme, attendue par les collectivités locales, exige des études précises associant les divers ministères concernés et faisant appel à une consultation des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le problème de la taxe à la valeur ajoutée sur les équipements communaux entre dans le cadre de cet examen général. M. Pierre Messmer, Premier ministre, dont l'intérêt pour les collectivités locales ne s'est jamais démenti, a décidé que cet important travail devra déboucher, dès le printemps prochain, sur un grand débat au Parlement et le vote d'une loi qui réformera les relations financières entre l'Etat, les départements et les communes en ce qui concerne les charges et les ressources ».

Ces propos conservent après les élections présidentielles toute leur valeur. En effet, les candidats ayant rassemblé dès le premier tour la grande majorité des suffrages se sont prononcés clairement pour une amélioration des ressources des collectivités locales.

M. Valéry Giscard d'Estaing, dans une lettre adressée à tous les maires de France, écrivait : « ... la question essentielle est celle des finances locales... J'ai fait clairement savoir que les moyens financiers des collectivités devraient s'accroître d'ici à 1980 par un transfert direct des ressources... » et de poursuivre : « ... En ce qui concerne les équipements, il conviendra que les responsabilités respectives de l'Etat et des communes soient plus exactement définies en vue de retirer à celles-ci la charge financière de travaux qui ne leur incombent pas. Les circuits financiers seront modifiés en conséquence, notamment par la mise en œuvre effective de la solution novatrice et de grande conséquence qu'est la subvention globale d'équipement. Calculée selon des critères objectifs et généraux elle aurait à prendre en compte, selon des modalités à définir, des frais afférents aux équipements, c'est-à-dire la T. V. A. qui est incluse. Enfin la politique d'allègement des charges devra comporter l'accélération du programme de nationalisation complète des établissements du premier cycle du second degré ainsi que la réalisation de transferts dans les secteurs de l'aide sociale et des frais d'administration de la justice... ».

En conséquence, il demande à M. le Premier ministre :

1° Quelles mesures il compte prendre pour faire passer ces promesses dans la réalité ;

2° Conformément aux engagements du précédent Gouvernement, s'il entend ouvrir rapidement un débat au Parlement débouchant sur le vote d'une loi visant à la redistribution des ressources et des charges entre l'Etat et les collectivités locales (n° 32).

VII. — M. Léandre Létoquart rappelle à M. le ministre de l'industrie le communiqué du 9 mars 1974 de M. l'ancien Premier ministre demandant aux Charbonnages de France « de réexaminer l'évolution de la production charbonnière dans le but de dégager aussitôt que possible et pour les prochaines années de nouvelles ressources ».

Il constate que ce communiqué n'a été suivi à ce jour d'aucun effet dans les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Au contraire, il apparaît des différentes déclarations de la direction générale de ces houillères qu'il n'y aurait pas de relance de la production de ce bassin.

En conséquence, il lui demande :

1° S'il faut conclure des positions de la direction générale que les déclarations gouvernementales ne concernent pas le plus important bassin minier de France ;

2° S'il en est ainsi, sur quels critères s'appuie le Gouvernement pour décréter que le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais n'est pas concerné par le communiqué de M. l'ancien Premier ministre ;

3° Quelles sont en définitive les intentions réelles du Gouvernement, concernant l'avenir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais (n° 33).

VIII. — A la suite de la visite récente d'une délégation d'élus et de représentants de l'association de défense des riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (A. D. R. A. T.), concernant l'extension de cet aérodrome, à M. Guéna, ancien ministre des transports, Mme Brigitte Gros demande à M. le ministre de l'équipement :

1° Si, comme M. Guéna, ancien ministre des transports, il a l'intention de prendre la décision de remplacer la piste de 1 800 mètres, dont 1 400 utilisables initialement prévus, par une nouvelle piste de 1 100 mètres seulement à Toussus-le-Noble ;

2° Si son ministère compte ainsi réserver à Toussus-le-Noble une vocation exclusivement touristique et spécialiser cet aérodrome dans le trafic de l'aviation légère ;

3° Si, étant donné la mise en service de Roissy-en-France, son ministère a pris la décision de réserver la plate-forme du Bourget pour l'aviation d'affaires ;

4° Si son ministère, dans ces conditions, serait prêt à abandonner la réalisation à Cernay-la-Ville, en vallée de Chevreuse, d'un aérodrome de tourisme, ainsi que le projet d'aérodrome entre Sonchamp et Ponthévrard dans le canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines, projet qui est en contradiction avec les études faites à l'occasion du schéma directeur d'aménagement urbain de la région parisienne (n° 34).

IX. — Mme Brigitte Gros demande à M. le ministre de l'équipement quelles sont les raisons qui ont conduit le Gouvernement à prendre la décision, le 8 février 1974, de réaliser la ligne d'aérotrain Cergy-Pontoise—La Défense alors que la création d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale offrait tant sur le plan financier que sur le plan technique des avantages incontestables.

Elle estime que la réalisation de l'aérotrain a été maintes fois dénoncée. Sa construction d'abord sera démesurément onéreuse. Ensuite, l'aérotrain à moteur linéaire n'est pas encore au point sur le plan technique. Il consomme une très grande quantité d'énergie. Il ne permet pas la construction de rames à plusieurs voitures. Il exclut l'usage des courbes de petit rayon et d'aiguillages. Par conséquent, son tracé manque de souplesse et le nombre des gares desservies est réduit. Les localités que traversera l'aérotrain connaîtront de sérieuses nuisances sur le plan des sites par la destruction de nombreuses habitations.

Par contre, elle pense que la réalisation d'une desserte ferroviaire classique entre la ville nouvelle et la capitale présente de multiples avantages. D'abord, son coût sera proportionnellement beaucoup moins élevé. Ensuite la réalisation par la S. N. C. F. de deux antennes ferroviaires permettra d'améliorer l'état de sous-développement dans lequel se trouvent les liaisons entre Paris, d'une part, et d'autre part, les parties les plus urbanisées des départements du Val-d'Oise et des Yvelines.

Elle trouve qu'il serait en effet hautement souhaitable de réaliser une antenne entre Cergy-Pontoise et La Défense par Achères, ce qui aurait l'avantage d'augmenter la capacité des lignes Saint-Lazare—Sartrouville—Maisons - Laffitte—Poissy et Mantes, et celle de Saint-Lazare par Conflans-Sainte-Honorine. Et aussi une desserte de la vallée de Montmorency sur Paris par la ligne Ermont—Gennevilliers—Porte Maillot et Invalides, raccordée à la petite ceinture. L'aménagement de ces antennes ferrées intéressera en 1980 une population qui sera trois ou quatre fois plus importante que celle que desservirait la ligne d'aérotrain.

Pour ces différentes raisons, il lui semble donc qu'une fois de plus les pouvoirs publics engagent des crédits importants dans une réalisation de prestige qui ne profitera qu'à un nombre d'usagers très limité. Il serait regrettable que, dans quelques années, on parle de « l'affaire de l'aérotrain » comme on a parlé il y a quelques années du « scandale de La Villette » (n° 35).

X. — M. Jacques Duclos demande à M. le Premier ministre des explications sur la composition du Gouvernement et sa politique générale (n° 36).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 11 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a été établie comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — **Mardi 11 juin 1974**, à quinze heures :

a) Questions orales sans débat :

N° 1419 de M. René Tinant à M. le ministre de l'agriculture (Développement de la production d'alcool d'origine agricole) ;

N° 1428 de M. Pierre Brun à M. le ministre de l'agriculture (Installation à Palaiseau de l'institut agronomique, école de Grignon) ;

N° 1447 de M. Guy Schmaus à M. le ministre de la défense (Situation d'une filiale de la Société nationale industrielle aérospatiale).

b) Ordre du jour prioritaire :

1° Deuxième lecture de la proposition de loi tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux (n° 145, 1973-1974) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique (n° 138, 1973-1974) ;

3° Projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact (n° 73, 1973-1974).

B. — **Jeudi 13 juin 1974**, à quinze heures :

Fixation de l'ordre du jour.

— 12 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici donc quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 11 juin 1974, à quinze heures :

I. — Réponses aux questions orales sans débat suivantes :

I. — M. René Tinant, considérant la menace de pénurie à court, moyen et long terme des produits pétroliers, demande à M. le ministre de l'agriculture s'il envisage de développer la production de l'alcool d'origine agricole.

Il apparaît aberrant, en effet, eu égard à la situation actuelle, d'utiliser le pétrole pour la production de l'alcool alors que la récolte de betteraves 1973 laisse prévoir des excédents en sucre et que les usines ont actuellement des possibilités de distillation sous-utilisées. (N° 1419.)

II. — M. Pierre Brun demande à M. le ministre de l'agriculture pour quels motifs il aurait fixé son choix sur le campus de Palaiseau pour l'installation de l'établissement fusionné de Grignon-institut agronomique, ce choix étant très préjudiciable à la formation des étudiants supérieurs d'agronomie. (N° 1428.)

III. — M. Guy Schmaus attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation d'une filiale de la Société nationale industrielle aérospatiale (S.N.I.A.S.) dont le principal actionnaire est l'Etat, ce qui engage par conséquent la responsabilité du Gouvernement en cette affaire.

Or, les bureaux et ateliers ont été vendus en août 1973 — avec libération prévue en juin 1974 — à une société promotrice. Aucun programme de sauvegarde n'a été mis à l'étude.

Il faut préciser que cette filiale est la seule entreprise française capable de faire évoluer les fixations aéronautiques, éléments vitaux des structures de l'avion moderne, et d'en maintenir le prix à un niveau raisonnable.

Aussi, il lui demande :

1° S'il ne serait pas déplorable qu'un bien appartenant à la nation soit ainsi dilapidé ;

2° Quelles mesures il compte prendre pour sauvegarder le programme de fabrication de cette entreprise. (N° 1447.)

2. — Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux. [N°s 124, 177 (1969-1970), 114 et 145 (1973-1974). — M. Pierre Carous, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique. [N°s 121 et 138 (1973-1974). — M. Robert Schwint, rapporteur de la commission des affaires sociales.]

4. — Discussion du projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact. [N°s 19 et 73 (1973-1974). — M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur de la commission des affaires sociales.]

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
RAOUL JOURON.

Errata

au compte rendu intégral des débats de la séance du 30 mai 1974.

1. — Insérer les rubriques suivantes :

— 4 —

DÉMISSION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Josy Moinet comme membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

J'invite en conséquence le groupe intéressé à faire connaître à la présidence le nom du candidat proposé en remplacement de M. Moinet.

— 5 —

CANDIDATURE A UNE COMMISSION

M. le président. J'informe le Sénat que le groupe de la gauche démocratique a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Gaston Monnerville, nommé membre du Conseil constitutionnel.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

— 10 —

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe de la gauche démocratique a présenté une candidature pour la com-

mission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame M. Josy Moinet, membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

2. — Rétablir comme suit la numérotation des autres rubriques :

Message de M. le Président de la République : 6.

Dépôt d'un rapport du Gouvernement : 7.

Caducité des questions orales avec débat : 8.

Dépôt de questions orales avec débat : 9.

Dépôt de propositions de loi : 11.

Ordre du jour : 12.

3. — Rectifier le sommaire en conséquence.

Modification aux listes des membres des groupes.

GRUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(58 membres au lieu de 57.)

Ajouter le nom de M. Louis Marre.

Nomination de membre de commission permanente.

Dans sa séance du mercredi 5 juin 1974, le Sénat a nommé M. Antoine Andrieux, membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Roger Delagnes, démissionnaire de son mandat de sénateur.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Lalloy a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 155, 1973-1974) autorisant l'Agence financière de bassin Loire-Bretagne à réaliser ou faire réaliser un barrage sur le territoire des communes de Commelle-Vernay et de Villerest.

M. Chauty a été nommé rapporteur (n° 159, 1973-1974) relatif à la constatation et à la répression des infractions en matière de transports publics et privés.

M. Fernand Chatelain a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 46) de M. René Tinant relative à certains personnels de la navigation aérienne, en remplacement de **M. Josy Moinet**, démissionnaire de la commission.

COMMISSION DES LOIS

M. Dailly a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 147, 1973-1974) modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

M. Mignot a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 157, 1973-1974) relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

M. Genton a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 158, 1973-1974) relatif à la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteur.

M. de Bourgoing a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 160, 1973-1974) portant création d'un Conservatoire de l'espace littoral.

M. Mignot a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 34, 1973-1974) de M. Joseph Raybaud tendant à modifier l'article 144 du code de l'administration communale.

M. Geoffroy a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 142, 1973-1974) de M. Henri Caillavet, tendant à modifier le premier alinéa de l'article 14 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation, relatif à l'application des dispositions concernant les droits successoraux.

M. Marcilhacy a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 144, 1973-1974) de M. Henri Caillavet tendant à créer un directoire et un tribunal de l'informatique.

M. Sauvage a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 162, 1973-1974) de M. André Diligent tendant à modifier l'article 56 du code de l'administration communale afin de permettre aux conseils municipaux de désigner un nombre accru d'adjoints réglementaires.

M. Ciccolini a été nommé rapporteur de la pétition n° 54 de M. Lecharpentier.

M. Nuninger a été nommé rapporteur des pétitions n° 55 à 126 et 128 à 143 (pétitions en vue de l'élection directe des membres du Parlement européen).

M. Auburtin a été nommé rapporteur de la pétition n° 127 (Mme Ginestet).

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents
communiqué au Sénat dans sa séance du mercredi 5 juin 1974.**

Conformément aux conclusions de la conférence des présidents l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

A. — Mardi 11 juin 1974, à quinze heures :

a) Questions orales sans débat :

N° 1419 de M. René Tinant à M. le ministre de l'agriculture (Développement de la production d'alcool d'origine agricole).

N° 1428 de M. Pierre Brun à M. le ministre de l'agriculture (Installation à Palaiseau de l'institut agronomique-école de Grignon).

N° 1447 de M. Guy Schmaus à M. le ministre de la défense (Situation d'une filiale de la Société nationale industrielle aérospatiale).

b) Ordre du jour prioritaire :

1° Deuxième lecture de la proposition de loi tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux (n° 145, 1973-1974) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique (n° 138, 1973-1974) ;

3° Projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact (n° 73, 1973-1974).

B. — Jeudi 13 juin 1974, à quinze heures :

Fixation de l'ordre du jour.

ANNEXE

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR
DU mardi 11 juin 1974

N° 1419. — M. René Tinant, considérant la menace de pénurie à court, moyen et long terme des produits pétroliers, demande à M. le ministre de l'agriculture s'il envisage de développer la production de l'alcool d'origine agricole. Il apparaît aberrant, en effet, eu égard à la situation actuelle, d'utiliser le pétrole pour la production de l'alcool alors que la récolte de betteraves 1973 laisse prévoir des excédents en sucre et que les usines ont actuellement des possibilités de distillation sous-utilisées.

N° 1428. — M. Pierre Brun demande à M. le ministre de l'agriculture pour quels motifs il aurait fixé son choix sur le campus de Palaiseau pour l'installation de l'établissement fusionné de Grignon institut agronomique, ce choix étant très préjudiciable à la formation des étudiants supérieurs d'agronomie.

N° 1447. — M. Guy Schmaus attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation d'une filiale de la société nationale industrielle aérospatiale (S.N.I.A.S.) dont le principal actionnaire est l'Etat, ce qui engage par conséquent la responsabilité du Gouvernement en cette affaire. Or, les bureaux et ateliers ont été vendus en août 1973 (avec libération prévue en juin 1974) à une société promotrice. Aucun programme de sauvegarde n'a été mis à l'étude. Il faut préciser que cette filiale est la seule entreprise française capable de faire évoluer les fixations aéronautiques, éléments vitaux des structures de l'avion moderne, et d'en maintenir le prix à un niveau raisonnable. Aussi, il lui demande : 1° s'il ne serait pas déplorable qu'un bien appartenant à la nation soit ainsi dilapidé ; 2° quelles mesures il compte prendre pour sauvegarder le programme de fabrication de cette entreprise.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 5 JUIN 1974

(Application des articles 76 et 78 du règlement.)

Attachés d'administration centrale : reclassement.

1451. — 5 juin 1974. — **M. Henri Caillavet** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation des attachés d'administration centrale. Il lui indique que ces fonctionnaires de catégorie A subissent actuellement un déclassement important en raison, d'une part, de leur statut dont la réforme globale n'est toujours pas réalisée et, d'autre part, de la politique menée jusqu'alors à leur égard par la direction de la fonction publique. Il apparaît, en effet, que les attachés d'administration centrale qui sont statutairement les collaborateurs directs des administrateurs civils et participent avec ceux-ci à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement sont nettement défavorisés par rapport aux fonctionnaires des services extérieurs ou à d'autres corps d'administration centrale en voie d'extinction. Il en résulte qu'un malaise persistant, nuisible à la bonne marche de l'administration, est constaté à tous les échelons et dans toutes les administrations, malaise qui se manifeste particulièrement par un nombre croissant de démissions. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer aux attachés d'administration centrale une carrière et des débouchés conformes à leur niveau de recrutement et à leur qualification.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 5 JUIN 1974

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Commune : critères pour classement en zone de montagne.

14532. — 5 juin 1974. — **M. Marcel Champeix** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quels sont les critères retenus pour qu'une commune soit classée zone de montagne.

Exportations françaises vers l'Italie : mesures de soutien.

14533. — 5 juin 1974. — **M. Jacques Habert** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur l'émotion qu'a provoquée, dans le monde économique français, la décision prise par l'Italie de soumettre toutes les importations de biens de consommation et de produits finis ou semi-finis au versement auprès de la Banque d'Italie d'un dépôt, sans intérêt, égal à 50 p. 100 de leur montant. Il a noté avec intérêt que le comité interministériel qui s'est réuni le 9 mai dernier a chargé le ministre de l'agriculture d'assurer les contrats avec les producteurs « pour déterminer les mesures techniques nécessaires au maintien d'un niveau de commercialisation et d'échanges satisfaisant ». Toutefois, aucune mission analogue n'a, semble-t-il, été confiée au ministre de l'industrie. Il lui demande, en conséquence, s'il n'estime pas utile et urgent de définir des mesures du même ordre dans le domaine industriel et commercial. Ces mesures provisoires, qui n'excluraient pas un règlement d'ensemble ultérieur, pourraient par exemple consister en un allongement des crédits à l'exportation sur l'Italie de six mois à douze mois et en l'octroi d'un taux préférentiel pour cette période supplémentaire. Il est à craindre, en effet, qu'en l'absence de toute réaction française, les achats italiens de produits français ne subissent une chute brutale qui réduirait à néant les efforts de nos industriels de nos exportateurs et de nos compatriotes d'Italie pour établir, dans ce pays, des réseaux commerciaux importants qui, jusqu'à présent, avaient activement concouru à l'expansion économique française à l'étranger.

Clichy : projet de prolongement d'une ligne de métro.

14534. — 5 juin 1974. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **M. le ministre de la qualité de la vie** sur le projet de prolongement de la ligne de métro n° 13 bis. En effet, le projet qui semble avoir été retenu est celui de la R. A. T. P., qui prévoit un trajet aérien de 700 mètres en plein cœur de la commune de Clichy, ce qui portera atteinte au site d'une façon non négligeable, coupera la ville en deux et sera source de bruits entre 5 h 30 et 0 h 30. De plus, la station du Pont de Clichy a été supprimée, cela malgré l'existence de plus de 12 000 habitants à proximité, d'un hôpital de 1 400 lits (l'hôpital Beaujon), de l'école nationale de radio-électricité appliquée comptant 800 élèves et d'une usine employant 1 800 salariés (Les Câbles de Lyon). Œuvrer à la qualité de la vie implique la lutte contre toute nouvelle détérioration de l'environnement et aussi la suppression, autant que cela est possible, des nuisances auxquelles est soumise la population. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que soit reconsidéré le projet de la R. A. T. P., afin de revenir à celui de métro souterrain comprenant deux stations à Clichy, projet adopté en 1969.

Médecins des hôpitaux à temps plein : statut vis-à-vis de l'I. R. C. A. N. T. E. C.

14535. — 5 juin 1974. — **M. Marcel Guislain** demande à **Mme le ministre de la santé** la raison pour laquelle les médecins qui exercent dans des hôpitaux publics, à temps plein, et qui cotisent pour la retraite à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (I.R.C.A.N.T.E.C.) sont toujours considérés comme des contractuels au lieu d'être assimilés à des salariés permanents.

Titulaires du D. E. S. E. : débouchés.

14536. — 5 juin 1974. — **M. Pierre Schiélé** expose à **M. le ministre de l'éducation** que le diplôme d'études supérieures économiques (D. E. S. E.) délivré par le conservatoire national des arts et métiers ne figure pas sur la liste des titres permettant l'accès

aux postes d'adjoints d'enseignement stagiaires. Compte tenu du fait que les connaissances acquises par les titulaires de ce diplôme correspondent d'une manière parfaite à celles requises pour assurer l'enseignement des sciences et techniques économiques, alors que la licence en droit, qui donne accès à l'emploi en question, sanctionne principalement une formation juridique générale, il lui demande s'il n'envisage pas, dans un avenir proche, de mettre fin à cet obstacle en permettant aux titulaires du D. E. S. E. d'accéder au poste d'adjoint d'enseignement stagiaire.

Anciens salariés d'outre-mer : rachat de cotisations.

14537. — 5 juin 1974. — **M. Francis Palmero** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les avantages vieillesse auxquels peuvent prétendre les anciens salariés d'outre-mer, et particulièrement ceux ayant exercé au Maroc, et lui demande d'envisager la possibilité de lever les forclusions qui, depuis le 31 décembre 1972, ne permettent plus aux bénéficiaires de faire admettre leurs demandes de rachat de cotisations formulées dans le cadre de la loi n° 65-555 du 10 juillet 1965.

Licenciements collectifs : création d'un fonds de garantie des salaires.

14538. — 5 juin 1974. — **Mme Brigitte Gros** expose à **M. le ministre du travail** que la direction de Chrysler-France (Simca) vient de saisir le comité central d'entreprise d'une demande de licenciements collectifs de 700 personnes, conséquence directe de la crise de l'énergie. En effet cette entreprise a enregistré une diminution de 25 p. 100 de ses ventes sur le marché français et depuis six mois ses exportations n'ont cessé de diminuer. Au cours de la campagne électorale, M. le Président de la République a affirmé à plusieurs reprises qu'il serait créé pour les licenciements collectifs un fonds de garantie de l'emploi, destiné à maintenir pendant un an le niveau de salaires. Il a également précisé que chaque salarié pourrait suivre une formation professionnelle destinée à sa reconversion. C'est pourquoi elle lui demande : 1° s'il a l'intention de proposer au Parlement, avant le 1^{er} juillet 1974, la création de ce fonds dont l'urgence est criante ; 2° en attendant sa création, quels sont les moyens provisoires qu'il peut mettre en œuvre pour venir en aide aux futurs licenciés de Chrysler-France.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Sources d'énergie : brevet français.

14238. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat** s'il estime que, pour faire face à la crise de l'énergie, le procédé qui consiste à obtenir du carburant par un procédé d'hydrogénation du charbon et une réaction exothermique ayant fait l'objet d'un brevet français d'invention déposé en février 1927 sous le n° 622036 présente quelque intérêt. (Question du 16 mars 1974.)

Réponse. — Le brevet d'invention n° 622036 déposé en février 1927 est tombé depuis 1947 dans le domaine public : il est donc librement utilisable par l'industrie. Les ressources du pays en charbon sont réduites et l'intérêt se concentre sur l'énergie nucléaire. Le problème posé par le brevet en cause reste cependant actuel et il a été transmis pour étude à la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

EDUCATION

M. le ministre de l'éducation fait connaître à **M. le président** du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 14477, posée le 9 mai 1974 par **M. Georges Cogniot**.

SANTE

Mme le ministre de la santé fait connaître à **M. le président** du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 14464, posée le 7 mai 1974 par **M. René Tinant**.